



SOMMAIRE

	Page
Discussion générale (fin)	197
Discours du général Rómulo (Philippines), de M. Vychinsky (Union des Républiques socialistes soviétiques), de Sayed Hassan Ibrahim (Yémen), de M. Robert Schuman (France) et du Secrétaire général	

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).

Discussion générale (fin)

[Point 8 de l'ordre du jour]

DISCOURS DU GÉNÉRAL ROMULO (PHILIPPINES), DE M. VYCHINSKY (UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES), DE SAYED HASSAN IBRAHIM (YÉMEN), DE M. ROBERT SCHUMAN (FRANCE) ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

1. Le général ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*) : Depuis 1946, chaque Assemblée générale a été qualifiée de cruciale. Ceci ne prouve peut-être rien d'autre que le fait que, depuis sa naissance, l'Organisation des Nations Unies a mené une vie précaire et passé de crise en crise.

2. Aujourd'hui, les superlatifs sont épuisés. Ils ont perdu presque tout sens et toute force d'émuouvoir. Beaucoup plus impressionnante que toute épithète est la preuve, qui nous a été donnée du haut de cette tribune, que chacun se fige dangereusement dans son attitude à l'égard de la paix. Beaucoup plus éloquents que tous les discours sont les explosions atomiques dont l'écho nous est parvenu depuis les steppes de Sibérie et les déserts du Nevada.

3. Le trait saillant de cette discussion a été le fait curieux que chacun s'est déclaré partisan du maintien de la paix. La tâche de la présente Assemblée se trouverait sans doute facilitée si la discussion avait révélé l'existence de deux partis ayant pris franchement position, l'un pour la paix et l'autre pour la guerre. Mais chacun est résolument hostile à la puissance du mal. Et pourtant, c'est ce désir unanime de paix qui doit nous reconforter en ces jours périlleux. Sans croire que chacun parle avec une égale sincérité, on peut trouver une certaine consolation dans le fait que personne n'est venu proclamer ici la nécessité et l'inévitabilité de la guerre. Nous avons, à tout le moins, évité la glorification cynique de la guerre par les dictateurs qui, aujourd'hui, sont heureusement disparus.

4. Il fut un temps où la guerre pouvait semer les germes du progrès et où l'on pouvait, sans guère se tromper, prédire des avantages au vainqueur. Mais il n'y a plus de bénéfices à attendre d'une prochaine guerre atomique. Certains ont donc pensé que, puisque l'on ne peut espérer des hommes qu'ils renoncent à la guerre de leur propre gré, on pourrait, en cette ère atomique, les amener

à y renoncer sous l'empire de la peur. Malheureusement, certains des discours que nous venons d'entendre ne nous permettent guère de partager cet avis.

5. Et pourtant, l'instinct de conservation reste vigoureux dans l'espèce humaine qui semble courir bride abattue vers le suicide. Ce n'est certes pas l'attitude inconvenante de dérision par laquelle certains ont accueilli ici une proposition sérieuse tendant à la paix qui révèle les instincts les plus profonds de la race humaine, mais bien plutôt la simple sagesse de l'humble peuple de tous les pays qui voit dans la vie le bienfait suprême. C'est cette sagesse qui, en fin de compte, doit décider la grande question de la guerre ou de la paix, et non pas l'humour sinistrement ironique qui se plaît à ridiculiser et semble décidé à triompher dans les débats, fût-ce au pris d'une catastrophe universelle.

6. Trois des grandes Puissances — les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni — ont présenté officiellement une proposition [A/1943] tendant à réaliser la réglementation, la limitation et la réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements, y compris les armes atomiques. Une des conditions essentielles de ce programme est le système de divulgation et de vérification de tous les armements, applicable par étapes successives ; le système prévoit aussi une inspection internationale effective pour vérifier l'exactitude et le caractère adéquat des informations recueillies.

7. L'éminent représentant de l'Union soviétique a exprimé avec véhémence son parfait mépris pour cette proposition. Avec impatience, il a écarté une proposition que tout esprit droit juge grosse de possibilités dignes d'être examinées de façon calme et méthodique. Mais ses sarcasmes ne sauraient masquer le fait que cette nouvelle proposition tripartite représente un progrès considérable sur la position adoptée auparavant par les Etats-Unis d'Amérique. Pour la première fois, nous avons la possibilité de procéder à un véritable recensement des armes atomiques et de tous les autres armements, recensement qui serait intimement lié à la réglementation et à la limitation des forces armées et des armements de toute nature, y compris le contrôle de l'énergie atomique et l'interdiction des armes atomiques. M. Vychinsky admet qu'une méthode d'inventaire convient pour compter des bougies, des chaussures et des articles domestiques, et laisse entendre que cette méthode est absolument inapplicable lors-

qu'il s'agit de réglementer les armements, de contrôler l'énergie atomique et d'interdire l'emploi des armes atomiques. Il est assez curieux de constater que M. Vychinsky lui-même fournit la meilleure réfutation possible de ce qu'il avance, car, sans prendre le temps de respirer, il poursuit en donnant lecture de statistiques impressionnantes sur les progrès de l'industrie dans l'Union soviétique. Il n'est certes pas plus important pour la tranquillité de notre esprit de savoir combien de kilowatts-heure produit actuellement l'Union soviétique, par comparaison avec les autres Etats, que de savoir combien de bombes atomiques et d'avions à réaction possède chaque pays et à combien il doit renoncer pour l'amour de la paix. Il semble donc que M. Vychinsky n'ait aucune objection à établir des comptes, sauf pour les choses qui comptent vraiment.

8. Etant donné que toutes les Puissances doivent se mettre d'accord simultanément pour établir un système commun d'inventaire, de vérification et d'inspection, on a peine à comprendre qu'une seule Puissance soulève des objections. Les risques éventuels de la divulgation seront supportés également par tous. En effet, voici ce qui se passera : la seule Puissance qui soulève actuellement des objections contre ce système recevra, en échange de renseignements relatifs à ses forces armées et à ses armements, des renseignements du même ordre et comparables en ce qui concerne les trois Puissances dans lesquelles elle voit des ennemis possibles. Il est difficile d'imaginer affaire plus avantageuse. Par conséquent, tant qu'on n'aura pas établi un système à toute épreuve de vérification et d'inspection, et tant qu'il ne fonctionnera pas, on ne saurait s'attendre que les Etats-Unis fassent des révélations qui pourraient mettre en danger la sécurité du monde ; nous devons même leur demander de ne pas les faire.

9. Au fond de toute cette controverse, se trouve naturellement l'absence de bonne foi. C'est avec regret qu'il nous faut constater que les propositions de l'Union soviétique en sont viciées au plus haut degré. Tous ceux d'entre nous qui ont participé aux sessions précédentes de l'Assemblée générale se souviennent de la première proposition de l'URSS, tendant à réduire toutes les forces armées d'un tiers, à un moment où le monde entier savait que toutes les grandes Puissances, à l'exception de la seule Union soviétique, avaient licencié leurs troupes. Nous nous souvenons aussi de la proposition bien connue de l'Union soviétique tendant à la prohibition des armes atomiques, à une époque où chacun savait que les Etats-Unis jouissaient d'une supériorité évidente en matière de production d'armes atomiques, supériorité qui faisait contrepois à la supériorité numérique des armées soviétiques.

10. Ces propositions faisaient partie de la fameuse « offensive de paix » soviétique, et ce terme convient bien pour exprimer les efforts calculés tentés pour remporter la bataille de la propagande à l'aide de propositions de désarmement que l'autre partie ne pouvait évidemment pas accepter. Il faut donc se méfier de toutes ces prétendues « offensives de paix », car elles procèdent de motifs qui n'ont pour ainsi dire rien à voir avec le désir d'une paix véritable. Elles provoquent naturellement des ripostes de même nature et ne réussissent qu'à transformer la recherche de la paix en une compétition malhonnête et même absurde en vue de s'attirer les applaudissements des crédules.

11. Qu'un certain esprit de compétition puisse être utile à la recherche de la paix, la chose est certaine. Mais le but de cette compétition ne doit pas être d'avoir le dernier mot dans une discussion, mais bien plutôt de limiter

la discussion par des accommodements réciproques et par la conciliation. Ce que veulent les peuples amis de la paix — oui, même les millions de personnes qui, dit-on, ont signé le fameux Appel de Stockholm — ce n'est pas entendre chacune des grandes Puissances proclamer à l'envi qu'elle seule a raison et que toutes les autres ont tort, mais les voir collaborer à l'élaboration d'un programme sensé et pratique de maintien de la paix. Les peuples du monde se soucient fort peu de savoir quelle Puissance présente ses intentions pacifiques avec le plus d'éloquence, mais ils voudraient savoir si les grandes Puissances sont disposées à traduire en actes leurs affirmations pacifiques maintes fois répétées.

12. Pour y parvenir, il faudrait, à notre humble avis, proclamer le moratoire des arguments échangés à seule fin d'avoir le dernier mot sur un point discuté, ainsi que le moratoire des récriminations accompagnées d'invectives lancées uniquement pour rejeter la responsabilité sur autrui. Je l'ai dit et je le répète, ce que le monde désire, c'est un effort honnête et sincère pour en venir au fait ; il veut voir les représentants des grandes Puissances s'atteler tous ensemble à la tâche et s'efforcer de protéger l'humanité tout entière des horreurs inimaginables d'une guerre atomique. Il faut se mettre à cette tâche comme des maçons et des charpentiers, car il est impossible de la mener à bien par des méthodes d'incantation ou de prestidigitation, non plus que par la voie d'habiles raccourcis, si attrayants qu'ils soient. Il s'agit de mettre pierre sur pierre, d'assembler soigneusement les joints, un par un, en prenant soin d'aplanir les rugosités, d'achever une étape avant d'aborder la suivante.

13. La proposition de désarmement de l'URSS [A/1944] ne semble guère répondre à cette conception de la recherche de la paix. Elle compte à peu près entièrement sur les vertus prétendument magiques d'un simple accord préalable tendant à interdire la fabrication et l'usage des armes atomiques. Elle passe sous silence les points de détail plus laborieux, relatifs à l'inventaire militaire, à la vérification et à l'inspection par une autorité internationale ou supranationale, qui sont les prémisses essentielles d'une réglementation et d'une limitation des armements. Elle ne tient pas compte du fait que si toutes les grandes Puissances sont susceptibles d'adhérer à un accord tendant à ne pas utiliser des armes atomiques, un tel accord ne suffira peut-être pas, par lui-même, à créer la bonne foi fondamentale qui, seule, pourra apporter la tranquillité d'esprit aux hommes et la paix au monde. Elle ne tient pas compte non plus du fait que, même si les grandes Puissances venaient à s'entendre, de bonne foi, pour ne pas utiliser les armes atomiques pour une guerre d'agression, il est peu probable que l'une ou l'autre d'entre elles renonce à s'en servir à des fins défensives ou à titre de représailles, à moins d'avoir une assurance absolue quant à l'absence d'une fabrication et d'un stockage clandestins des armes atomiques. En bref, aucune des grandes Puissances ne renoncera jamais à sa capacité défensive, à moins que toutes les autres n'abandonnent simultanément, dans la même mesure, leur puissance offensive.

14. C'est là, précisément, que réside la faiblesse de la proposition de l'Union soviétique, alors que la nouvelle proposition tripartite comporte de nombreux éléments positifs. La proposition tripartite présente un programme souple, susceptible d'être examiné, élaboré, modifié et mis au point pas à pas au fur et à mesure que se développeront la compréhension et la confiance réciproques entre les peuples. La voie reste libre, dans son cadre, à l'ajustement réciproque des opinions, à la conciliation des intérêts divergents. La proposition de l'Union soviétique,

au contraire, repose sur des prémisses immuables et rigides ; elle commence par considérer comme acquises une bonne foi et une confiance réciproques qui n'existent pas, et elle élève l'édifice entier de la paix sur l'espoir que toutes les Puissances, y compris l'Union soviétique, tiendront leur parole, sans vérification ni contrôle. C'est là bâtir sur le sable. Le sens des réalités nous contraint de suggérer qu'il est préférable, pour construire un édifice solide et durable de paix mondiale, d'utiliser la méthode qui consiste à progresser graduellement vers la confiance réciproque.

15. Cette méthode ne manquera pas d'être laborieuse et difficile, mais l'Union soviétique, qui a accompli des prodiges dans la guerre et la paix, ne devrait pas être découragée par la perspective d'efforts laborieux. J'exhorte l'Union soviétique, non pas à renoncer à ses intérêts légitimes, mais à coopérer à l'élaboration d'un programme de paix commun, au profit durable de tous les peuples du monde. Car il ne s'agit que d'une série de suggestions sur l'élaboration et l'application desquelles l'Union soviétique aura la possibilité d'exprimer ses vues et de formuler ses propres suggestions, d'une façon conforme à sa situation et à sa puissance dans le monde. Mais la première condition, la condition essentielle, est de vouloir se montrer raisonnable et de désirer la conciliation. Autrement dit, le vrai grand danger, qu'il faut absolument éviter à l'heure actuelle, serait d'adopter une attitude inflexible à l'égard de la paix.

16. En attendant, et pendant que le reste du monde attend un signe non équivoque de cette bonne volonté et de ce désir de conciliation de l'Union soviétique — et, jusqu'à présent, aucun signe de ce genre ne nous a été donné à cette tribune — nous sommes contraints de suivre la seule autre voie qui soit ouverte pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous nous y employons de deux façons : en constituant, sur le papier aussi bien que dans la réalité, un système de sécurité collective des Nations Unies et en prenant des arrangements de défense mutuelle dans diverses parties du monde.

17. Il y a dix-sept mois, les Nations Unies ont pris la décision de repousser l'agression communiste en Corée, entreprenant ainsi la première action militaire collective qui ait jamais été entreprise par une organisation internationale. L'effort des Nations Unies en Corée, entièrement improvisé et partant de zéro, est devenu aujourd'hui une magnifique démonstration concrète des possibilités d'un système de sécurité collective. Tout homme impartial se doit de rendre pleine justice aux Etats-Unis, qui ont supporté le poids principal de la lutte. En ce qui concerne, nous sommes fiers d'avoir apporté notre modeste contribution à cette entreprise historique. Car ce qui a soutenu nos hommes et ceux de quinze autres nations en Corée, c'est la ferme résolution que l'agression ne demeure pas impunie et que les agresseurs éventuels tirent la leçon de cette intervention des Nations Unies.

18. A la suite de l'agression communiste en Corée, l'Assemblée générale a décidé, au cours de sa dernière séance [résolution 377 (V)], de procéder à l'examen et à l'élaboration des mesures d'ordre politique, économique et militaire que les Nations Unies pourraient prendre, à l'avenir, en cas de menace à la paix, de rupture de la paix ou d'actes d'agression. La Commission chargée des mesures collectives a maintenant présenté son rapport¹ à l'Assemblée générale. Ce rapport constitue, en fait, un projet monumental de sécurité collective, le premier du genre

dans l'histoire de l'Organisation internationale. Nous espérons qu'il sera étudié avec toute l'attention et toute l'imagination qu'il mérite.

19. En même temps, des progrès ont été accomplis dans la conclusion et la consolidation des accords de défense mutuelle, conformément aux principes énoncés dans la Charte. Le caractère purement défensif de tous ces accords, y compris le Traité interaméricain d'assistance mutuelle et le Traité de l'Atlantique nord, est évident, et personne n'y peut trouver une intention agressive sinon ceux qui y voient réfléchis comme dans un miroir leurs desseins secrets d'agression. En particulier, la série de nouveaux traités de défense mutuelle dans le Pacifique et le projet de pacte de sécurité du Pacifique qui doit son origine à la largeur de vues du Président des Philippines ont été directement inspirés par la crainte de l'agression communiste. On peut mesurer cette crainte au fait que le peuple philippin a dû, la mort dans l'âme, accepter un traité de paix peu satisfaisant avec le Japon afin de permettre l'intégration du Japon dans le système de défense mutuelle anticommuniste dans le Pacifique occidental.

20. Comme chacun sait, l'initiative prise par les Etats-Unis dans la conclusion de ces accords leur a été pratiquement imposée par les circonstances et ils ne l'ont assumée qu'à contrecœur. M. Vychinsky lui-même, du haut de cette tribune, a rappelé l'énorme charge que doit supporter le peuple américain par suite des multiples engagements contractés par les Etats-Unis pour aider l'économie et renforcer la défense des nations amies. Il ne faut pas croire que les Américains sont heureux des sacrifices que ces engagements entraîneront pour de longues années à venir. On a affirmé au nom de l'Union soviétique que les ressources de l'URSS étaient consacrées à l'élévation du niveau de vie des peuples soviétiques. Pourtant, le grand programme d'armement que l'Union soviétique poursuit sans relâche doit inévitablement ralentir l'élévation du niveau de vie de la population. Peut-on croire que le peuple américain, qui est habitué depuis longtemps au niveau de vie le plus élevé du monde, accepterait de bonne grâce un abaissement de ce niveau de vie du fait du programme de réarmement, s'il n'en comprenait pas l'absolue nécessité ? Les sacrifices sont manifestement inégaux, car le peuple de l'Union soviétique ne souffrira pas de manquer de ce qu'il n'a jamais eu, tandis que le peuple américain souffrira de manquer de ce qu'il a toujours eu. Ici encore, le peuple américain n'a pas le choix. Il doit donner de sa propre substance aux autres peuples afin de les sauver de la misère, du chaos et de l'anarchie d'où naît le communisme. Il doit reconstruire ses défenses abandonnées et aider les autres pays à constituer les leurs afin de corriger le dangereux déséquilibre de puissance qui, depuis la fin de la guerre, a si largement joué en faveur de l'Union soviétique.

21. C'est un argument favori des pacifistes que la course aux armements doit inévitablement conduire à la guerre. Cet argument n'est vraiment valable que dans son aspect négatif. Nous ne pouvons avoir la garantie d'une paix durable que si toutes les Puissances renoncent simultanément à leurs moyens d'agression. Dans l'état actuel de la politique de puissance, le plus sûr moyen de provoquer la guerre est de créer le déséquilibre des forces militaires — c'est-à-dire de procéder à un désarmement unilatéral qui place l'une des parties à la merci de l'autre.

22. La paix qui résulte de la conclusion de ces accords régionaux de défense mutuelle et le maintien de l'équilibre des forces militaires qui en découle ne seront, au mieux, que précaires. Ce n'est pas cette paix que nous voulons ; ce n'est pas cette paix que nous devons continuer de rechercher. Il s'agit là d'un expédient qui nous

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément no 13.

ramène aux remèdes de fortune de la vieille diplomatie classique et qui est donc insuffisant dans notre monde actuel. Notre monde, en cette ère atomique, a besoin de garanties de paix beaucoup plus solides que celles qu'offre le système classique de l'équilibre de puissance.

23. Lorsque M. Vychinsky dénonce ces traités de défense mutuelle, il devrait du moins se souvenir qu'ils pourraient être presque immédiatement rendus inutiles par un seul geste de l'Union soviétique elle-même. C'est ici, en effet, qu'un seul acte pacifique de la part de Moscou ferait merveille pour dissiper les craintes et les soupçons qui hantent l'esprit des hommes. Que le Kremlin donne une telle preuve au monde et ce cauchemar effrayant se dissipera partout et la folle course à l'abîme s'arrêtera sur-le-champ. Nous avons entendu M. Vychinsky parler plusieurs fois, en quelques jours, du haut de cette tribune. Il est triste de constater qu'il n'a fait aucun signe et que les paroles d'apaisement n'ont pas été prononcées. Nous n'avons vu jusqu'à présent qu'une blanche colombe de la paix avec laquelle il s'est fait photographier juste avant la séance de cet après-midi. Tous ceux qui aiment la paix doivent continuer d'espérer que la colombe sera plus qu'un symbole conventionnel et que l'humanité ne se détournera pas de la présente session de l'Assemblée générale avec l'amertume du désespoir et avec un vide affreux au cœur.

24. En 1948, au cours de la troisième session de l'Assemblée générale à Paris, la délégation mexicaine, sous l'éminente direction de notre Président, a présenté un projet de résolution qui, dans nos archives, porte aujourd'hui le nom de son illustre pays. Cette résolution [190 (III)], qui faisait appel aux grandes Puissances pour qu'elles règlent leurs différends par des moyens pacifiques, conformément à la Charte, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

25. En 1949, lors de la pose de la première pierre du siège de l'Organisation des Nations Unies à New-York, cérémonie que j'ai eu l'honneur de présider [237^e séance], j'avais tellement conscience de la portée historique de la résolution mexicaine de paix que j'ai exprimé l'opinion qu'elle aurait dû être jointe aux documents qui ont été scellés dans la pierre avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

26. Aujourd'hui, sous la direction éclairée du Président, l'occasion nous est offerte ici, aux Nations Unies, de rechercher la solution des graves problèmes de l'heure, en nous inspirant de l'esprit qui animait la résolution mexicaine de paix qu'il a présentée en 1948. C'est là une remarquable coïncidence qui, je l'espère sincèrement, présage favorablement de l'utilisation efficace de l'Organisation des Nations Unies comme un centre où doivent venir s'harmoniser les points de vue et les efforts des Etats Membres, et où les différends doivent se régler dans le cadre de la Charte.

27. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : La parole est au représentant de l'Union soviétique.

28. M. CASEY (Australie) (parlant de sa place) (traduit de l'anglais) : Je demande la parole pour une motion d'ordre.

29. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais) : Si vous avez une motion d'ordre à présenter, veuillez monter à la tribune.

30. M. CASEY (Australie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président d'avoir bien voulu m'accorder quelques moments pour présenter une motion d'ordre avant de donner une deuxième fois la parole à M. Vychinsky. Ce n'est pas que j'aie la moindre objection à ce que M. Vychinsky prenne la parole une deuxième fois, pas le

moins du monde ; et même, pour mon propre compte, j'en serais enchanté. Je voulais seulement demander au Président s'il s'est assuré que M. Vychinsky, en réclamant ce privilège assez rare, va nous apporter quelque chose de nouveau, nous annoncer quelque chose d'urgent, quelque chose qui intéresse nos débats. S'il ne l'a pas fait, il risque de voir se prolonger considérablement le temps qu'il nous faudra passer ici en séance plénière. S'il ne s'est pas assuré de ce que va dire M. Vychinsky, ces séances plénières risquent de se transformer en débats parlementaires.

31. Je me permettrai très respectueusement de dire que si M. Vychinsky a quelque chose de nouveau à nous proposer, nous ne serons tous que trop heureux de l'écouter ; mais je me réserve le droit de demander la même prérogative que celle qui va, je l'imagine, être accordée à M. Vychinsky.

32. La présente réunion est une réunion démocratique. Je suis bien certain que, lorsqu'il a laissé entendre à M. Vychinsky qu'il aurait le droit de prendre la parole une deuxième fois, le Président n'a pas été influencé par le fait que M. Vychinsky représente une très grande Puissance. Dans cette assemblée, tous les pays, grands et petits, sont égaux à ses yeux et, étant donné que cinquante à soixante pays sont représentés à l'Assemblée, il risque de voir les séances plénières se prolonger indéfiniment. Si l'indulgence du Président à l'égard de M. Vychinsky va jusqu'à lui permettre de prendre la parole une deuxième fois, comme je ne reconnais pas de vertu singulière aux nombres, pourquoi ne pas autoriser les autres à parler deux fois, trois fois ou même quatre, ce qui nous donnerait des débats interminables, où un représentant répondrait à un autre, qui lui répondrait à son tour, et ainsi de suite.

33. Je ne veux pas abuser de la patience de l'Assemblée ; je me permettrai seulement de prier respectueusement le Président de nous dire s'il a pris auprès de M. Vychinsky des renseignements en ce sens, ou s'il a l'intention de le faire.

34. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais) : J'avais l'intention de demander au représentant de l'Union soviétique de répondre au représentant de l'Australie. Toutefois, le représentant de l'Australie s'est adressé directement à moi, et ses observations exigent que je lui réponde aussi directement. Il m'a demandé si, en ma qualité de Président de l'Assemblée générale, j'avais été influencé par le fait que le représentant qui a demandé la parole représente une grande Puissance. Cette observation exige une réponse.

35. En ma qualité de Président, je ne suis nullement influencé par l'importance des pays représentés au sein de l'Assemblée. Mes fonctions sont très limitées. Je n'ai d'autres pouvoirs que ceux que m'a donnés l'Assemblée générale. Le Président de l'Assemblée générale est le serviteur de l'Assemblée générale sous l'autorité de laquelle il est placé. Mes fonctions sont très limitées, mais j'entends les remplir de mon mieux, en toute impartialité, et ne pas être soumis à la pression d'aucun parti ou d'aucun représentant, de quelque coin du monde qu'il vienne. Ceci étant, je répondrai que, conformément au règlement intérieur, la discussion générale n'est pas soumise à des règles spéciales. Quiconque connaît le règlement intérieur sait que les mêmes règles sont applicables tant aux débats en commission qu'aux débats en séance plénière. L'article 69 dit : « Le Président donne la parole aux orateurs dans l'ordre où ils l'ont demandée. » Tel est le devoir du Président. Cet article est applicable à tout représentant qui demande que son nom soit porté sur la liste des orateurs avant que cette liste ne soit close.

36. Je sais très bien que, jusqu'ici, aucun orateur n'a demandé deux fois la parole, sauf au cours des séances plénières où a été discuté le programme de vingt ans destiné à assurer la paix par l'action des Nations Unies présenté par le Secrétaire général. A ces séances deux orateurs du même pays ont été autorisés à prendre la parole. A cette exception près, aucun orateur n'a jamais demandé la parole une deuxième fois. Si les représentants estiment qu'il vaut mieux limiter l'exposé de leurs points de vue à une intervention, ils devront eux-mêmes en décider ainsi. Mais je reconnais que, dans le passé, aucun représentant n'a demandé deux fois la parole au cours de la discussion générale, à l'exception du cas dont j'ai parlé.

37. Toutefois, je suis tenu par l'article que je viens de mentionner, et mon devoir n'est pas de restreindre en aucune façon la liberté d'expression d'un représentant, qu'il vienne d'un petit ou d'un grand pays. C'est pourquoi j'ai inscrit sur la liste, conformément au règlement, le nom du représentant de l'Union soviétique. C'est pourquoi aussi je n'ai pas demandé à l'avance ce que le représentant de l'Union soviétique a l'intention de dire. Puisque le représentant de l'Australie a posé la question, c'est au représentant de l'Union soviétique de lui répondre. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

38. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je n'aurais jamais cru qu'on puisse placer ou tenter de placer un représentant quelconque d'un grand ou d'un petit Etat, un membre de l'Organisation égal en droit à tous les autres, dans une situation aussi humiliante que celle où le représentant de l'Australie essaie de me placer. Certes, nous avons l'habitude de toutes sortes de brimades, et notamment de la pratique des mesures et des interrogatoires de police ; mais je ne réponds pas aux interrogatoires de police. C'est pourquoi j'estime qu'il serait humiliant pour l'Assemblée, sans parler de ma personne, que je réponde à la question du Ministre des affaires étrangères d'Australie qui, de toute évidence, ignore les règles élémentaires de la politesse des réunions internationales.

39. Je dois dire que j'ai obtenu la place que j'occupe actuellement, non par quelque voie extraordinaire, mais selon la procédure régulière : je me suis inscrit il y a deux jours pour intervenir de nouveau dans le débat, en me fondant sur l'article 74 du règlement intérieur et sur le fait que, ni le règlement intérieur, ni la Charte de notre Organisation qui en est la base, ne contiennent une disposition interdisant à une délégation de prendre deux fois la parole au sujet d'une question quelconque. Ainsi donc, la voie que j'ai choisie est la procédure habituelle, la procédure constitutionnelle, et nul n'a le droit de m'ôter la faculté d'intervenir une seconde fois, conformément à l'article 74. Je demanderai au Président de bien vouloir s'inspirer, non seulement de l'article 69 mais encore de l'article 74. On a prétendu que, dans ce cas, l'Assemblée plénière pourrait se transformer en un « long parlement » aux débats interminables. Cela dépendra de nous et du Président. Si un orateur désire répliquer à mon discours, le Président devra lui donner la parole, conformément à l'article 74. Il y aura probablement des représentants qui demanderont la parole et peut-être le représentant de l'Australie sera-t-il lui-même dans ce cas. Je ne lui demanderai pas maintenant de quoi il a l'intention de parler, parce que j'ai assez de patience pour attendre quelque temps et écouter ce qu'il aura à dire.

40. On a dit que si j'avais à dire quelque chose de nouveau, il n'y aurait pas d'objection à ce que je parle. Certes, je pourrais demander au représentant de la délé-

gation australienne, au Ministre des affaires étrangères d'Australie, ce qu'il entend par « nouveau ». Je pourrais répondre à sa question par une autre question mais, s'il veut me poser cette question dans un esprit amical, je lui répondrai : il me semble que ce que je vais dire sera nouveau à ses yeux mais tout à fait habituel pour moi. Le représentant de l'Australie a dit que notre Assemblée était démocratique. Mais, par sa déclaration, il a démontré, en tout cas, que sa propre attitude dans cette assemblée n'a rien de commun avec la démocratie.

41. Pour en finir avec ces explications, je demande au Président de bien vouloir me permettre d'aborder la question sans perdre un temps précieux à une vaine chamailerie avec le représentant de l'Australie. Je lui demande l'autorisation d'en venir au fait.

42. Au cours de la discussion générale, qui touche à sa fin, de nombreuses délégations ont soulevé une série de questions très importantes. Ces questions avaient essentiellement trait aux déclarations et aux propositions faites par les délégations des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France d'une part, et par la délégation de l'Union soviétique d'autre part. Bien que ces propositions aient été étudiées avec attention, on n'a pas jeté sur toutes les questions une lumière suffisante et on ne saurait les considérer comme épuisées.

43. Nous avons déjà dit que les propositions des trois Puissances [A/1943], qui ont été présentées dans un plan grandiloquent de réduction des forces armées et des armements, y compris l'arme atomique, et qui ont pour objet, nous dit-on, de réduire le danger de guerre et de renforcer la sécurité de tous les pays, ne correspondent guère, quant au fond, à la réclame qu'on leur a faite. Il n'est pas difficile de s'en convaincre si l'on analyse avec soin la déclaration des trois Puissances, où ces propositions sont exposées.

44. Dans mon premier discours [336^e séance], je n'ai naturellement pas eu la possibilité de faire de cette déclaration l'analyse serrée qu'elle mérite entièrement. Je me suis limité à quelques brèves observations. Je ne dissimulerai pas que j'ai également fait part à l'Assemblée de l'hilarité que cette déclaration avait excitée en moi. Mais je parlerai de tout cela plus tard, ou peut-être n'en parlerai-je pas du tout.

45. Si l'on étudie, par exemple, une question d'une importance aussi capitale que celle de l'interdiction de l'arme atomique, on voit que la déclaration ne prévoit nullement l'interdiction de l'arme atomique, ce qui est parfaitement inadmissible. Ce n'est pas par hasard, en effet, qu'au paragraphe 5, la déclaration des trois Puissances se borne à mentionner en passant que « c'est le plan des Nations Unies pour le contrôle international de l'énergie atomique et la prohibition des armes atomiques » qui doit servir de base à la rédaction de « toutes les parties du programme de réglementation, de limitation et de réduction équilibrée de tous les armements et de toutes les forces armées ayant trait à l'énergie atomique ». Mais qui ignore que ce prétendu plan de contrôle de l'énergie atomique et d'interdiction de l'arme atomique, que les Etats-Unis ont jadis imposé à la majorité des Etats Membres des Nations Unies, s'il mentionne bien le contrôle international de l'énergie atomique et l'interdiction de l'arme atomique qui doit être garantie par ce contrôle, ne prévoit en réalité ni contrôle international, ni interdiction de l'arme atomique ?

46. A-t-on oublié ce que disait en 1946, du plan dit de contrôle international auquel se réfère maintenant la déclaration des trois Puissances, le Comité américain de l'énergie atomique — présidé par l'actuel Secrétaire d'Etat

des Etats-Unis, M. Acheson, que j'ai le plaisir de voir assister à nos travaux — dans un rapport² préparé avec le concours de son Bureau de consultants dirigé par Lillienthal, l'un des auteurs du plan Baruch, et composé d'éminents spécialistes de la production de l'arme atomique tels que Barnard, Oppenheimer, Thomas et d'autres ? Le rapport déclarait que ce plan n'exigeait nullement que les Etats-Unis arrêtent la production des armes atomiques, même après l'entrée en vigueur du plan de contrôle international. Est-ce là un fait, oui ou non ?

47. Jusqu'ici, je n'ai pas reçu de réponse à cette question. La délégation des Etats-Unis n'a pas répondu : même des représentants aussi éloquents que M. Austin, qui, on le sait, intervient à propos de n'importe quelle question avec tout un choix d'objections, se sont tus jusqu'à présent. Peut-être répondront-ils maintenant, en invoquant l'article 74 du règlement intérieur ? Je leur céderai volontiers ma place quand j'aurai terminé : je n'ai pas l'intention de rester indéfiniment à cette tribune.

48. Peut-être répondront-ils à ma question : que signifie donc la note que M. Acheson a envoyée il y a quatre ou cinq ans à M. Byrnes, alors Secrétaire d'Etat, et qui indiquait que, même après l'entrée en vigueur du plan dit de contrôle international, les Etats-Unis ne seraient nullement obligés de cesser la production des armes atomiques, que tout dépendrait de la ratification, de l'examen des circonstances politiques, de la situation internationale, facteurs dont le Sénat ne pourrait manquer de tenir compte lorsque, avec la Chambre des représentants, il rendrait sa décision définitive sur la question ?

49. Ainsi donc, non seulement le plan dont fait état la déclaration tripartite ne prévoit pas l'interdiction de la production des armes atomiques, mais au contraire il réserve la possibilité, pour les Etats-Unis, de continuer à produire des armes atomiques après l'entrée en vigueur du plan de contrôle international. Du reste, c'est là un trait caractéristique du plan Baruch. Une autre particularité de ce plan, c'est qu'il prévoit pour le contrôle international de l'énergie atomique un système tel qu'il doit inéluctablement conduire à la domination absolue des monopoles américains qui deviendront les maîtres de l'économie mondiale, et notamment des ressources d'énergie atomique. Ce plan n'est donc pas un plan de contrôle international mais un plan de contrôle américain, qui n'a rien de commun avec les buts d'un organe de contrôle vraiment international ; pour reprendre l'expression si pertinente du chef du Gouvernement de l'Union soviétique, Staline, ce plan est une « dérision », une caricature de contrôle international.

50. Il n'est pas superflu de rappeler, et je vous prie de m'accorder maintenant toute votre attention, que ce plan dit de contrôle international pour l'interdiction des armes atomiques, loin de stipuler l'interdiction des armes atomiques, prévoit, et à mon sens cela est monstrueux, que l'organe international de contrôle qui aura pour tâche de veiller à l'application correcte, stricte et consciencieuse de la future décision relative à la prohibition des armes atomiques, que cet organe, dis-je, qui sera spécialement établi à cet effet, disposera d'un groupe d'études et de recherches chargé d'étudier les questions intéressantes — pour reprendre l'expression de nombreux documents américains — le développement et l'utilisation de l'arme atomique. C'est le comble du ridicule ! On crée un organe international de contrôle, qu'on charge de veiller à ce que nul n'ose produire des armes atomiques et on prévoit,

au sein même de cet organe de contrôle, un institut de recherches qui aura pour tâche d'étudier les possibilités de développement qu'offrent les armes atomiques !

51. Tel est le plan qui, d'après la déclaration des trois Puissances, doit servir de base au programme général de réduction des armements, dans la partie qui concerne l'arme atomique. Il est évident que l'Union soviétique n'a pas pu et ne peut toujours pas accepter un tel plan qui, au lieu d'interdire l'arme atomique, a pour but de légaliser la production et l'utilisation de cette arme barbare de destruction massive. Ce plan est absolument insuffisant et inacceptable pour tout homme raisonnable qui cherche véritablement une solution à ce problème, qui est vraiment en faveur de la prohibition de l'emploi de l'énergie atomique à des fins militaires, qui estime que cette énergie doit être utilisée exclusivement à des fins pacifiques ; or, c'est précisément d'un tel plan que MM. Acheson et Eden ont fait ici l'éloge. Ils ont essayé de nous séduire en disant que parmi leurs propositions, il en est une qui prévoit que l'arme atomique sera introduite dans ce qu'ils ont appelé « un système de divulgation et de vérification », au même titre que les armements ordinaires. M. Eden a dit que c'était là un progrès vers la solution de la question de l'arme atomique et il n'a pas craint d'affirmer que même si la déclaration des trois Puissances ne contenait pas d'autre proposition que celle-là, elle mériterait d'être étudiée par l'Assemblée. Certes, il n'est jamais trop tard pour l'étude, même dans le cas des hommes les plus savants : le proverbe oppose « la lumière de l'étude aux ténèbres de l'ignorance ».

52. Ce qui compte cependant, ce n'est pas l'étude de certaines propositions, mais bien le contenu de ces propositions et leur valeur ; il s'agit de trouver la solution réelle et véritablement indispensable de cette grave et importante question. Nous devons déclarer qu'il ne peut y avoir aucune solution sérieuse de la question de l'arme atomique si l'on ne prévoit pas l'interdiction absolue de cette arme, ce que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France se gardent bien de mentionner dans leur déclaration. Et pourtant, c'est un fait.

53. Dans leur déclaration, les trois Puissances proposent qu'il soit décidé aussi de fournir des renseignements sur les armements, étant entendu que ces renseignements seront présentés progressivement ou, comme le dit la déclaration, « par étapes successives ». Certains représentants, et notamment le général Rómulo, qui m'a précédé à cette tribune, sont séduits et ravis par cette proposition. Je ne partage pas leur enthousiasme ; je sais bien que le général Rómulo est facilement ravi : il suffit, pour exciter son enthousiasme, que la proposition émane des Etats-Unis ; l'enthousiasme est alors garanti. Il n'y a là rien qui doive nous étonner, nous devons nous y attendre. Donc, un homme enthousiaste comme le général Rómulo se déclare ravi de la chose. Mais voyons comment se présente en réalité ce système d'étapes successives ? Permettez-moi de m'arrêter quelque temps sur ce point.

54. M. Acheson a déclaré (je tiens à préciser que je cite la traduction russe : il est possible que la traduction russe sur certains points ne coïncide pas exactement avec une autre traduction russe, qu'elle diffère du texte anglais par quelques virgules ou quelques guillemets, mais, pour l'essentiel, elle est certainement exacte ; la traduction a été faite par des gens compétents : je me sers du texte établi par les traducteurs officiels de l'Assemblée générale, dont le travail, on le sait, est toujours excellent ; du moins, la délégation de l'Union soviétique n'a aucun reproche à formuler à cet égard, elle est au contraire entièrement satisfaite de leurs traductions) — donc,

² Publication n° 2498 du Département d'Etat des Etats-Unis.

M. Acheson a dit [335^e séance] que « ce système de divulgation et de vérification doit être appliqué progressivement »; c'est là le premier principe : il doit être appliqué de façon progressive. « Chaque phase ne commencerait qu'une fois la phase précédente achevée »; voilà le deuxième principe. « Les renseignements les moins essentiels, poursuit M. Acheson, seraient divulgués en premier lieu. » D'où le général Rómulo tient-il que l'on commencerait immédiatement à communiquer, à fournir des renseignements relatifs à l'arme atomique, ce qui excite son enthousiasme ? Il n'a jamais été question de cela. C'est même le contraire, Monsieur Rómulo, je dois vous décevoir et vous inviter à étudier cette déclaration plus attentivement, et sans enthousiasme.

55. « Les renseignements les moins essentiels, dit M. Acheson, seraient divulgués en premier lieu, et nous pourrions nous occuper ensuite » et ici M. Acheson s'exprime très joliment (vous voyez que je n'ai pas seulement des mots durs pour lui, mais aussi des paroles aimables) « des catégories plus délicates. » Voilà ces catégories plus délicates, Monsieur le représentant des Philippines, voilà enfin l'arme atomique ; la déclaration nous promet que plus tard nous en viendrons à ces armes atomiques. Cela serait fort bien si ce « plus tard » n'était remis, comme on disait dans l'antiquité, aux calendes grecques, les calendes, comme chacun sait, n'existant que dans le calendrier romain et non dans le calendrier grec.

56. M. Eden a confirmé ce point dans son intervention du 12 novembre [339^e séance]. Il a déclaré : « Nous proposons de commencer par les catégories les moins importantes de forces armées et d'armements. » N'ai-je donc pas eu raison de dire que l'on commencerait par les fusils et les mitrailleuses ordinaires, c'est-à-dire par les armes les moins importantes ? M. Eden l'a dit. Je n'ai fait que répéter ses paroles, bien que cela semble déplaire à quelqu'un ; il paraît qu'on ne doit pas répéter les paroles d'autrui, même lorsqu'elles présentent un intérêt, mais qu'il faut absolument dire quelque chose de nouveau et même d'inhabituel, comme l'a exigé de moi, aujourd'hui, le représentant de l'Australie. Sans doute est-il satisfait en constatant que je dis réellement des choses inhabituelles. Les choses que je dis maintenant ne lui sont probablement même jamais venues à l'esprit. Ensuite, c'est-à-dire après qu'on aura franchi les étapes moins importantes, nous passerons, a dit M. Eden, à celles qui sont plus importantes. Et il a précisé quelles étaient ces questions plus importantes : ce sont les questions plus secrètes et donc, a-t-il ajouté (l'épithète est remarquable), « plus délicates à traiter ». Lorsque, à la dernière étape ou à je ne sais quelle étape ultérieure, nous en arriverons à la divulgation des secrets, alors, a dit M. Eden, nous nous trouverons devant la nécessité de divulguer des choses dont il est même délicat de traiter.

57. Quelles sont ces choses ? Les bombes atomiques ou peut-être les bombes à hydrogène, d'usage tactique ou non tactique — je ne sais. Des choses d'une nature spéciale, en tout cas, que M. Eden rattache aux catégories plus importantes, comme il le dit lui-même, ou qui relèvent des catégories plus délicates », pour employer l'expression de M. Acheson. Il s'agit précisément là, à mon sens, des questions délicates que les trois Puissances renvoient à la dernière étape. Il n'y a pas de doute, à notre avis, que le fait d'aborder cette question avec tant de prudence ne peut s'expliquer que par le désir manifeste d'éviter en fait de fournir des renseignements sur les armes atomiques, lesquelles appartiennent précisément, ainsi qu'on le sait, à cette catégorie plus secrète qui, au dire de M. Eden, est particulièrement délicate à traiter. Tout comme s'il s'agissait, si l'on peut dire, d'une femme très

sensible qu'il faut traiter avec beaucoup d'égards et d'attention, et ne pas exposer aux regards du public.

58. En cela réside précisément la signification réelle du système des étapes conçu par les trois Puissances ; ce système se caractérise par le fait que le passage d'une étape à l'autre dépendra, ainsi qu'il ressort des déclarations de M. Acheson et de M. Eden, de l'appréciation de ceux qui détiennent les leviers de commande du contrôle de la réduction des armes atomiques et de tous les armements ainsi que de l'interdiction de l'arme atomique. M. Acheson a souligné que « dans un monde comme le nôtre, qui est lourd de soupçons et de menaces, nos peuples demandent les garanties que peuvent apporter la divulgation et la vérification ». Il est tout à fait compréhensible et d'une logique élémentaire que, s'il en est réellement ainsi, il convient de s'efforcer de divulguer le plus rapidement possible les points les plus importants, ceux dont la divulgation donnera les garanties les plus sérieuses. Mais la déclaration des trois Puissances renverse les termes du problème ou, comme se plaisent à dire les Anglais et les Américains, « met la charrette avant les chevaux » ou encore, comme le disent, paraît-il, les Australiens ou les Canadiens, qui préfèrent le bœuf au cheval, « met la charrette avant les bœufs ». M. Acheson déclare que des garanties sont nécessaires et que seules ces garanties permettront de passer d'une étape à une autre. Il dit carrément : nous passerons d'une étape à l'autre dans la mesure où nous aurons des preuves croissantes de la bonne foi et de l'honnêteté. « Sans ces preuves, ajoute M. Acheson, nous ne pourrions aller de l'avant. » Une telle façon de poser le problème ne peut signifier qu'une chose : le passage d'une étape à l'autre, quant aux renseignements à fournir sur les armements, en vertu du plan des trois Puissances, n'aura lieu que si les renseignements fournis au cours de la première étape paraissent satisfaisants aux Etats qui disposent des armes les plus puissantes, les plus dangereuses, les plus redoutables et au sujet desquelles les renseignements ne doivent être publiés qu'au cours d'étapes ultérieures. Autrement dit, les détenteurs des armes les plus puissantes et les plus dangereuses tiendront entre leurs mains le sort de tout le plan relatif à la réunion de renseignements sur les armements, à la vérification de ces renseignements et à l'application des mesures de réduction des armements. Ce plan signifie, enfin, que la décision de passer d'une étape à la suivante dépendra entièrement de ces Puissances, qui en décideront selon leurs intérêts. Si elles estiment possible de publier des renseignements relatifs aux types d'armes les plus secrètes et les plus dangereuses, elles le feront et passeront à l'étape suivante ; si elles estiment que cela est impossible, elles ne publieront pas ces renseignements et ne les communiqueront à personne. Et cela voudra dire que toute l'entreprise sera stoppée et s'arrêtera à l'étape précédente.

59. Il est évidemment impossible de souscrire à cette conception du problème. Un programme de réduction de tous les armements élaboré sur ces bases est tout aussi inacceptable que le système d'étapes analogues sur lequel repose le plan Baruch relatif au contrôle de l'arme atomique. Ce « système des étapes » constituerait entre les mains des maîtres de la situation, comme prétendent l'être les Etats-Unis, un moyen commode pour se dérober indéfiniment à l'application des mesures de contrôle incommodes ou gênantes pour eux et pour appliquer unilatéralement ces mêmes mesures aux autres Etats.

60. Le système des étapes du plan Baruch dit plan de contrôle international tendait à borner le contrôle international à la première étape de la production de l'énergie atomique, c'est-à-dire à ne soumettre au contrôle que

l'extraction des matières premières — l'uranium et autres produits — et à empêcher que le contrôle international ne soit étendu aux étapes subséquentes de la production des armes atomiques. Ce système des étapes prévu par le plan Baruch-Acheson-Lilienthal convenait parfaitement aux Etats-Unis dans le domaine nucléaire, lorsqu'ils avaient le monopole des armes atomiques, puisqu'il ne plaçait sous contrôle que les producteurs des matières premières destinées aux armes atomiques et exemptait de tout contrôle ceux qui fabriquaient déjà des armes atomiques. C'est un système analogue que l'on s'efforce de faire appliquer à présent, bien que les Etats-Unis aient perdu leur monopole antérieur de la production des armes atomiques ; ils devraient savoir, pourtant, que ce qui était avantageux pour un monopoleur ne lui convient plus lorsqu'il cesse de l'être, qu'il faut rechercher d'autres moyens pour résoudre ce problème et ne pas répéter éternellement la même chose. Comme le dit un proverbe russe, la pie jacasse de tout sur le même ton.

61. Nous avons déjà dit que toutes ces propositions des trois Puissances se réduisent, en réalité, à un inventaire des armements, qui ne serait pas précédé d'une décision concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, et que le but de cet inventaire est de noyer, sous un flot de paroles, la question principale, à savoir la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique. Voilà l'essentiel. Tant que l'Assemblée ne prendra pas de décisions au sujet de ces deux questions capitales, tout le reste demeurera sans signification pratique et ne sera que verbiage.

62. Voilà pourquoi nous insistons pour que l'Assemblée ne renvoie pas cette affaire aux calendes grecques et qu'elle prenne, enfin, la décision d'interdire l'arme atomique, d'établir un contrôle international rigoureux pour assurer l'application consciencieuse et honnête de cette interdiction, et de réduire les armements de tous les autres types. Il faut prendre une telle décision et la consigner dans le livre d'or de l'Assemblée générale. Il sera facile, après cela, de s'entendre au sujet des principales mesures d'ordre pratique. Mais tant que cela ne sera pas fait, il sera, hélas ! impossible d'aller de l'avant, pour toute une série de raisons dont je devrai vous entretenir ultérieurement, avec votre permission, et si le représentant de l'Australie ne s'y oppose pas.

63. Mais je dois ajouter qu'il va de soi que dès l'adoption des décisions relatives à la réduction des armements et à l'interdiction de l'arme atomique par tous les Etats — je souligne : tous les Etats — il faudra que ceux-ci fournissent, dans le plus bref délai, des renseignements sur leurs armements.

64. Dès la première session de l'Assemblée générale, en décembre 1946, à New-York, l'Union soviétique a présenté une proposition³ reconnaissant qu'il était « nécessaire que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies fournissent des renseignements sur toutes leurs forces armées et tous leurs armements ». La proposition des trois Puissances laisse entièrement de côté la question des bases militaires. Mais il n'est pas permis de passer ces bases sous silence lorsqu'on parle d'armements et de forces armées, car les bases militaires, lorsqu'elles se trouvent dans des territoires étrangers, constituent une des formes d'utilisation des armements et des forces armées les plus dangereuses pour la paix. Et c'est précisément de cela qu'il est question, Messieurs les représentants américains ici présents.

³ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, seconde partie de la première session, Première Commission, annexes 9e et 9i.

65. La proposition des trois Puissances méconnaît complètement la question des bases militaires. Le microscope le plus puissant n'y décèlera aucune trace de bases militaires établies en territoire étranger. Et pourtant, chaque mois, les organisateurs du bloc atlantique d'agression créent de telles bases ; ils passent ces bases sous silence, bien que l'existence en soit intimement liée à la question des armements et de la réduction des armes atomiques, et il est impossible de leur faire entendre raison.

66. Il s'agit d'une question importante, car l'organisation, par les Etats-Unis d'Amérique, de bases militaires, navales et aériennes dans des territoires étrangers constitue une des mesures importantes du programme de préparation à une nouvelle guerre. D'après des renseignements incomplets et volontairement réduits qu'a publiés la presse américaine, les Etats-Unis ont établi au moins quatre cents bases militaires, navales et aériennes sur le territoire d'Etats étrangers. Faut-il souligner le fait indéniable que le but des bases américaines est d'enserrer l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire, au nord, avec l'aide des pays scandinaves, au sud, avec l'aide de la Turquie et de la Grèce, à l'ouest, avec l'aide des pays de l'Europe occidentale, et, du côté est, avec l'aide du Japon, qui devient à présent le tremplin de l'agression, l'arsenal et la forteresse du bloc atlantique, dont la pointe est dirigée contre l'Union soviétique et la République populaire de Chine ? Toutes sortes de cartes, largement diffusées par les promoteurs d'une nouvelle guerre, témoignent de tout cela, en indiquant la direction des coups qui doivent être portés, à partir de ces bases, contre des objectifs déterminés, contre l'Union soviétique, contre les pays de démocratie populaire et contre la Chine — la République populaire de Chine.

67. Le rôle et la destination des bases américaines ressortent des déclarations faites le 9 novembre par M. Churchill — personne dont l'opinion fait autorité, comme vous le savez — selon lesquelles l'Angleterre est devenue la principale base atomique des Etats-Unis. La déclaration de M. Churchill permet de constater que cette principale base atomique américaine a été créée, conformément au plan du bloc atlantique d'agression, à des fins hostiles à l'Union soviétique. Lisez ce discours du 9 novembre de M. Churchill et vous verrez que je n'ai ni ajouté ni retranché un seul mot à ce qu'il a dit.

68. Malgré l'importance que revêtent les bases militaires des différentes parties des forces armées du bloc atlantique d'agression, rien n'a été dit, ni dans la déclaration tripartite, ni dans le discours de M. Acheson — qui a répété les déclarations de M. Truman — ni enfin dans l'intervention de M. Eden — qui, à son tour, a répété ce qu'a dit M. Acheson — sur la nécessité de liquider ces bases militaires qui se trouvent en territoire étranger. C'est là qu'il faut voir en réalité l'une des causes majeures de la tension des relations internationales qui, comme on le sait, est loin de s'atténuer.

69. Dans les déclarations de M. Truman, de M. Acheson et de M. Eden, ainsi que dans la déclaration tripartite, les propositions concernant les mesures relatives à la réduction des armements sont assorties d'une série de réserves. Si on lit attentivement leurs discours, leurs documents et leurs déclarations, on y trouve constamment des réserves ; il est évident que ces réserves ont pour objet de faire en sorte que ne puissent être adoptées des mesures pratiques en vue de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique. C'est le sens qu'on peut attribuer à toutes ces réserves. Je me propose d'en citer quelques exemples.

70. Tout d'abord, M. Truman, Président des Etats-Unis, dans son discours du 8 novembre, a assorti sa proposition

relative à la réduction des armements — qui, comme je l'ai déjà dit, se réduit à un simple recensement des armes élémentaires les plus simples — d'une réserve ; aux termes de cette réserve, on ne pourra s'engager vraiment dans la voie de la réduction des armements proposée par lui que s'il existe un système international approprié, et il a ajouté que, pour réduire les armements, il est nécessaire avant tout de disposer d'une procédure équitable et sûre. M. Truman ne s'est pas donné la peine d'expliquer ce qu'il voulait entendre par ces termes : système international sûr et procédure équitable et sûre. Ne peut-on conclure de son intervention que les Etats-Unis ne seront pas disposés à appliquer le programme de réduction des armements tant que n'aura pas été élaborée cette procédure internationale équitable et sûre ? (Je me demande s'il n'y a pas là une allusion discrète au droit de veto, qui aurait, paraît-il, rendu peu sûres aussi bien notre Organisation que sa procédure. Je crois que c'est bien cela qu'il a voulu dire.) De toute façon, tant que, conformément aux propositions de M. Truman, on n'aura pas élaboré une procédure équitable et sûre et établi une organisation internationale appropriée, les Etats-Unis ne seront disposés à procéder à aucune réduction des armements. Il semblerait donc que l'organisation dont nous disposons actuellement n'est pas appropriée à cet effet ; cela n'empêche pas pourtant — aussi curieux que cela puisse paraître — les promoteurs de ce plan de réduction des armements de le soumettre à cette même organisation qui ne leur paraît pas adéquate.

71. Nous voyons aussi que M. Acheson, à son tour, a subordonné le passage d'une étape à l'autre à une condition telle que des preuves croissantes de « bonne volonté » de tels ou tels Etats. MM. Truman, Acheson et Eden ont posé comme autre condition préalable à la réduction des armements l'élimination de la tension internationale actuelle. Comme on se le rappelle, les hommes politiques qui siégeaient à la Société des Nations de triste mémoire ont abondamment tiré parti de cette condition toutes les fois qu'il était question de la réduction ou même de l'interdiction des armements, c'est-à-dire du désarmement. Il y a lieu de noter que c'est précisément cette condition qui a servi d'argument après 1930 et notamment lors de la quatrième session de la Commission préparatoire pour la Conférence du désarmement de la Société des Nations, à une personnalité que nous connaissons tous, M. Paul-Boncour, qui dirigeait alors la délégation française, lorsqu'il a voulu torpiller les propositions concrètes relatives au désarmement présentées alors par la délégation de l'URSS⁴. Il a déclaré — et cette formule est devenue en quelque sorte classique — : « Sécurité d'abord, désarmement ensuite. »

72. Au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, les adversaires de la réduction des armements n'ont fait que répéter cette formule. Maintenant, elle vient d'être quelque peu modernisée par MM. Truman, Acheson et Eden qui ont posé comme condition préalable à la réduction des armements l'élimination de la « tension internationale » actuelle. Mais l'hypocrisie dont font preuve les Etats-Unis à cet égard ressort du fait que toute la politique des Etats-Unis vise à aggraver et non pas à atténuer la tension des relations internationales.

73. En effet, n'est-ce pas là le but principal de la sortie des gaillards de Tito, dans la plainte calomnieuse et à caractère de provocation contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire, qui n'aurait jamais pu être

présentée ici s'ils n'étaient patronnés et même directement incités par les Etats-Unis ?

74. Comment aurait-on pu de nouveau revoir au cours de cette session, dans la salle des séances de l'Assemblée générale — et, pis encore, à la tribune de l'Assemblée — le représentant du régime en faillite du Kouomintang, dont l'intervention peut être caractérisée par l'adage français « Le mort saisit le vif », si derrière M. Tsiang ne se profilait de façon aussi évidente la silhouette de M. Acheson ?

75. Il ne s'agit pas là de faits isolés ; il suffit de rappeler ne serait-ce que les tentatives répétées des Etats-Unis pour saboter les négociations d'armistice à Kaesong d'abord et maintenant à Pan-Mun-Jom !

76. Faut-il évoquer le traité de paix avec le Japon, la division de l'Allemagne, les tentatives faites par les Etats-Unis pour établir à nouveau ou agrandir les bastions qu'ils ont installés sur les frontières soviétiques, au nord et au sud, à l'est et à l'ouest ? Faut-il rappeler l'histoire de la prétendue défense du Proche-Orient, que les Etats-Unis brûlent du désir de protéger sans demander le consentement des pays intéressés eux-mêmes ?

77. M. El-Khoury n'a pas pu ne pas faire observer, malgré toute la modération de ses propos, que cette attitude ressemble fort à la préparation d'une intervention américaine dans le Proche-Orient. Je crois l'avoir bien compris. D'ailleurs, il ne corrige pas maintenant ses propos.

78. Faut-il évoquer aussi la guerre en Egypte, où, comme l'a dit M. Salah-el-Din, Ministre égyptien des affaires étrangères, un pays qui se prétend l'allié de l'Egypte, lui fait la guerre ? Et les événements survenus cette année en Iran et qui ont été mentionnés par M. Entezam ?

79. Tous ces événements n'ont-ils pas démontré ce qu'est la politique actuelle des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'égard des pays plus faibles du point de vue économique et militaire ?

80. Et le tapage que l'on fait sans cesse autour de l'armement et du réarmement de l'Europe, qui provoque déjà l'étouffement d'un certain nombre de pays, parmi lesquels figurent le Royaume-Uni, l'un des principaux instigateurs de cette entreprise d'armement, ainsi que la France qui a fait chorus ?

81. Songez aussi à l'activité fébrile de l'état-major américain du bloc atlantique à laquelle nous assistons actuellement ici. Que dire de l'arrivée massive à Paris des dirigeants du bloc atlantique d'agression ? A cette réunion prennent une part active le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Lovett, le général Bradley, président du Comité des chefs d'état-major, M. Harriman, sans compter M. Acheson, M. Perkins, et jusqu'à M. Adenauer qui, dit-on, est arrivé à Paris, et sans compter, non plus, le commandant suprême des forces armées de ce bloc, le général Eisenhower, et d'autres personnages occupés à préparer la session du conseil du bloc atlantique qui doit se tenir à Rome, le 22 novembre.

82. Le journal parisien *Le Monde* lui-même n'a pu dissimuler la signification véritable de tous ces faits. L'article paru dans le numéro d'avant-hier, en date du 14 novembre, sous le titre : « De l'Atlantique au Rhin avec l'armée américaine », présente un grand intérêt pour illustrer ce que je viens de dire. Je vais me borner à citer quelques passages de cet article.

83. Voici tout d'abord ce qu'écrit *Le Monde* :

« Un peu plus de dix mille soldats et officiers américains séjournent actuellement en France. Ils ne sont

⁴ Voir *Société des Nations, Documents de la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement*, document C/667.M.225.1927.IX, série S.d.N., IX, désarmement, 1928.IX.2.

pas venus cette fois rendre une nouvelle politesse à La Fayette. Leur tâche est la suivante : ...l'armée américaine aménage les services d'arrière des troupes stationnées en Allemagne. Elle constitue un grenier de vivres et de munitions où puiser en cas de conflit. C'est la *supply line* qui va des ports de l'Atlantique au Rhin...

« Dans les couloirs des premières classes du Limoges-Paris, l'anglais tel qu'on le parle le samedi à l'odeur des rives du Potomac ou du lac Michigan. A Châteauroux, à Orléans, le train ramasse chaque semaine un peu plus de voyageurs américains. Beaucoup ont quitté pour le week-end l'uniforme kaki ou bleu Air Force. Mais ils ont tous en poche leurs papiers militaires...

« Sur certaines routes de France, les jeeps et les camions bâchés de couleur herbe sale frappent plus encore le touriste que les Packard et les Chevrolet. Sur leurs pare-chocs blancs on lit toujours les mêmes lettres : E.C.C.Z. Traduisez : European Command Communication Zone. Ces véhicules appartiennent en effet à l'armada que les Américains constituent peu à peu sur les arrières de leurs troupes d'occupation en Allemagne. »

84. *Le Monde* fait observer avec une certaine mélancolie que, dans tout ceci, on ne tient guère compte de la souveraineté de la France.

85. N'avons-nous donc pas raison, même en interprétant ces faits de la façon la plus tolérante possible, de déclarer nettement et d'une façon catégorique que toutes les affirmations verbales d'après lesquelles l'élimination de la tension internationale doit constituer la condition préalable de la réduction des armements ne sont que pure hypocrisie ? En effet, ces affirmations ne sont pas compatibles avec les faits que je viens de citer. Elles sont en contradiction avec les actes qui caractérisent toute la politique extérieure des Etats-Unis.

86. Il n'est pas possible, en effet, de créer en même temps des obstacles de jour en jour et d'heure en heure, plus nombreux et accroître ainsi la tension internationale, tout en demandant hypocritement l'élimination de ces obstacles. Les actes sont plus convaincants que les affirmations. On juge la véracité des affirmations d'après les actes qui les suivent, et on n'a jamais accordé foi aux paroles si elles n'étaient pas confirmées par des actes. La contradiction est flagrante entre les actes et les mots que font jongler les hommes d'Etat américains qui jouent un rôle décisif dans la politique du bloc atlantique d'agression.

87. C'est cette contradiction qui permet de démasquer intégralement le caractère hypocrite et faux de la proposition des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, relative à la réduction des armements, et elle prouve qu'il ne s'agit là que d'un paravent destiné à cacher les objectifs réels et la continuation de la course aux armements et de la préparation d'une nouvelle guerre, liée à ces objectifs. Ces réserves, comme les nombreuses autres réserves qui abondent dans les discours de MM. Truman, Acheson et Eden, ainsi que dans la déclaration tripartite, ne sont qu'une tentative visant à empêcher l'adoption de mesures pratiques pour la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique.

88. C'est ce qui ressort avec une netteté particulière de la façon dont MM. Truman, Acheson et Eden ont posé la question de Corée. Ils considèrent la cessation de la guerre en Corée comme une condition préalable obligatoire pour la réduction des armements. Ils disent tous sans ambages qu'aucun programme général de réduction

des armements et des forces armées ne pourra être appliqué tant que la guerre en Corée n'aura pas pris fin.

89. Or, les Etats-Unis devraient, en premier lieu, formuler cette exigence à l'égard d'eux-mêmes : en posant cette condition, ils commettent simplement un acte d'hypocrisie et de duperie. Le caractère hypocrite de l'attitude adoptée en matière de réduction des armements par le Gouvernement des Etats-Unis, ainsi que par les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France, saute aux yeux, étant donné que ce sont en réalité les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, ainsi qu'un certain nombre d'autres gouvernements des Etats membres du bloc atlantique, qui sont intégralement responsables de la guerre barbare imposée au peuple coréen ; mais certains représentants qui participent aux travaux de l'Assemblée et qui ont pris la parole à cette tribune ne le comprennent pas.

90. En effet, ce sont les Etats-Unis qui ont commencé la guerre en Corée. C'est à eux donc qu'il appartient de mettre fin à cette guerre d'agression contre le peuple coréen. Lorsque les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France exigent comme condition préalable obligatoire pour la mise en œuvre du prétendu système de réduction des armements la cessation de la guerre en Corée, cette exigence n'est pas autre chose qu'une tentative flagrante pour tourner en dérision l'idée de la paix, l'aspiration à la paix de millions d'hommes dans tous les pays. Cette attitude des Etats-Unis d'Amérique atteste bien plus nettement que toutes les affirmations que les Etats-Unis ne désirent en réalité aucune réduction des armements.

91. Quant à l'attitude de la délégation de l'Union soviétique en matière de réduction des armements, elle a été exprimée d'une façon suffisamment nette. Cette délégation insiste sur la nécessité d'entreprendre dès maintenant la réduction des armements, indépendamment de la question de savoir si la guerre continuera ou cessera en Corée.

92. On ne saurait approuver la thèse avancée par M. Truman et reprise par la suite par MM. Eden et Acheson, d'après laquelle ce qu'ils appellent un progrès réel en matière de réduction des armements ne serait guère possible tant que l'on n'aura pas mis fin au préalable à la guerre en Corée et tant que les principales questions politiques qui, comme l'a dit M. Truman, divisent actuellement les nations n'auront pas été réglées.

93. D'autre part, si la cessation de la guerre en Corée doit effectivement constituer la condition préalable de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique, pourquoi ne pas prendre les mesures nécessaires pour que la guerre prenne réellement fin immédiatement ? Mais alors pourquoi le général Ridgway et ses alliés sur le front de Corée qui l'assistent dans l'œuvre d'extermination de la population civile essaient-ils par les chicanes les plus invraisemblables de faire traîner en longueur — ce qui ressort même des journaux d'aujourd'hui — jusqu'aux négociations d'armistice ? Pourquoi ? C'est sans doute parce qu'il est nécessaire de faire traîner les négociations d'armistice pour retarder la cessation de la guerre en Corée. Or, il est nécessaire de retarder la fin de la guerre en Corée pour ne pas avoir à mettre à exécution le plan de réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique. La logique de ce raisonnement est suffisamment évidente. Mais c'est là une logique viciée, qui compte sur la naïveté, et je dirai même sur la bêtise d'hommes trop confiants. Je ne crois pas qu'il s'en trouve ici, parmi nous.

94. On ne saurait en aucune manière approuver la thèse de M. Truman, selon laquelle la fin de la guerre en Corée doit constituer la condition préalable de la réduction des armements. Il devient manifeste que la proposition tripartite n'est pas autre chose qu'une manœuvre de propagande, qui doit permettre de tirer parti des conversations relatives à la réduction des armements comme d'un paravent pour couvrir la poursuite de la course aux armements à laquelle se livrent les organisateurs du bloc atlantique.

95. Ce n'est pas par hasard que la presse américaine elle-même a été obligée de reconnaître que le prétendu plan de réduction des armements des trois Puissances, tel qu'il est énoncé dans la déclaration tripartite, n'a été présenté qu'à des fins de propagande. Je voudrais citer certains organes fort répandus de la presse américaine qui jouissent d'une grande autorité auprès de nombreux Américains, comme le *New York Times*, par exemple.

96. On trouve à ce sujet dans le *New York Times* l'aveu sincère que l'une des principales raisons pour lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis a présenté son plan de « désarmement » tient au fait qu'au cours de la récente session du bloc atlantique à Ottawa, l'attitude des alliés européens des Etats-Unis a pris la forme d'une révolte opiniâtre contre le plan américain de réarmement ; sans doute, ce qui s'est passé au cours de cette session nous a été caché par un rideau de fer ; mais c'est du moins ce qu'écrit le *New York Times* au sujet de la dernière séance de cette session.

97. Le *New York Times* écrit que les déclarations belliqueuses faites ces temps derniers par des représentants américains inquiètent l'Europe occidentale.

98. Le *New York Times* écrit également que c'est justement pour cette raison qu'il est devenu nécessaire, pour les Etats-Unis, de mettre l'accent sur leurs « intentions pacifiques ». Le plan américain, écrit le *New York Times*, répond bien à ces desseins de propagande, mais ce n'est pas là un moyen qui permette de mettre fin à la guerre froide.

99. Le journal *Washington Post*, que la délégation des Etats-Unis connaît sans doute également bien, déclare dans son éditorial que la proposition de « désarmement » présentée par M. Acheson n'est qu'un « geste de propagande ».

100. Le *New York Herald Tribune* écrit, dans un article publié le 9 novembre, que le rejet par l'Union soviétique du plan des Puissances occidentales sera utilisé par celles-ci dans leur campagne qui vise à rejeter sur l'Union soviétique la responsabilité de la course actuelle aux armements, et que c'est précisément dans ce dessein (c'est bien là l'essentiel) que les autorités américaines ont, il y a plusieurs semaines déjà, commencé à élaborer leur plan.

101. Le *Wall Street Journal* de New-York, qui qualifie le plan américain de « désarmement » de chimérique, écrit qu'en choisissant la question du « désarmement » comme moyen d'arracher l'initiative à l'Union soviétique, les Etats-Unis se sont en réalité accrochés à un brin de paille, étant donné que ce plan, conçu à des fins de propagande, ne tient pas compte de la réalité.

102. Il est significatif que le *New York Times* fasse ressortir maintenant que la première tâche que doit aborder l'Organisation des Nations Unies consiste à « mettre au point » le plan des Puissances occidentales, afin de le faire connaître au monde entier, et qu'en même temps ce journal affirme qu'une deuxième tâche, qui intéresse les

Puissances occidentales elles-mêmes, consiste, selon les termes mêmes utilisés par le *New York Times*, à aller de l'avant à toute vapeur en vue de l'exécution de leur programme de réarmement.

103. Les décisions qui seront prises à Rome le 22 novembre viendront sans doute confirmer de façon éclatante la justesse de cette observation.

104. On ne peut passer sous silence les affirmations qu'on trouve dans la presse américaine et dans une grande partie de la presse européenne, d'après lesquelles les propositions tripartites relatives à la réduction des armements s'expliquent par le fait que l'idée de paix mise en avant par l'Union soviétique et le rôle de champion de la paix assumé par l'Union soviétique ont eu une influence réelle et profonde. C'est ainsi que le *New York Herald Tribune*, par exemple, écrit que les Puissances occidentales ont dû essayer de formuler à leur tour des propositions tendant à la réduction des armements, afin de pouvoir gagner ne serait-ce que la bataille de propagande à l'Assemblée générale.

105. C'est ce qui a été confirmé ici même par le général Rómulo, qui a déclaré dans son discours que jamais encore jusqu'ici les Etats-Unis n'ont présenté de proposition semblable. Pourquoi donc ont-ils soumis justement maintenant ces propositions ?

106. Le *New York Herald Tribune*, le *New York Times*, le *Washington Post*, le *Wall Street Journal*, etc., donnent une réponse à cette question : ces propositions ont été présentées pour que les dirigeants des Etats-Unis puissent arracher l'initiative à l'Union soviétique et jeter ainsi quelques miettes à ceux de leurs associés qui, d'après le *New York Times*, se sont révoltés à la dernière réunion d'Ottawa contre le plan de bloc atlantique.

107. Voilà ce qu'il en est des prétendues propositions pacifiques des trois Puissances. Ces propositions éludent, comme nous l'avons vu, les principales questions qui appellent une solution immédiate. Ces questions sont celles de l'interdiction de l'arme atomique et de la réduction des armements. Les auteurs de ces propositions essaient de mettre au premier plan des questions secondaires et de détourner ainsi l'Assemblée générale de la solution des tâches principales que je viens de rappeler.

108. La délégation de l'Union soviétique a déjà présenté à l'Assemblée générale son programme constructif de mesures destinées à écarter la menace d'une nouvelle guerre et à consolider la paix et la sécurité des peuples. Dès le début de la discussion générale, nous avons présenté, à cet effet [A/1944], des propositions qui comprenaient les points suivants :

109. Déclarer incompatibles avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies la participation au bloc atlantique d'agression ainsi que l'établissement par certains Etats, et en premier lieu par les Etats-Unis, de bases militaires dans des territoires étrangers ;

110. Demander la cessation immédiate des opérations militaires en Corée, la conclusion d'un armistice, le retrait des troupes du 38^e parallèle dans un délai de dix jours et le retrait de toutes les troupes étrangères de Corée dans un délai de trois mois ;

111. Demander la convocation d'une conférence mondiale chargée d'examiner la question de la réduction des armements et des forces armées, de l'interdiction de l'arme atomique et de l'établissement d'un contrôle international de l'application de cette interdiction ;

112. Demander la conclusion d'un pacte de paix entre les

cinq grandes Puissances — Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, France, Chine et Union soviétique.

113. S'inspirant des considérations exposées ci-dessus, la délégation de l'Union soviétique estime indispensable, à l'heure actuelle, de présenter plusieurs propositions complémentaires destinées à développer celles qu'elle a faites le 8 novembre⁵.

114. Premièrement, nous considérons comme indispensable que l'Assemblée générale, reconnaissant que l'utilisation de l'arme atomique en tant qu'arme d'agression et de destruction massive des populations est contraire à la conscience et à l'honneur des peuples, proclame l'interdiction absolue de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international rigoureux de l'application de cette interdiction. Nous proposons que l'Assemblée générale charge la Commission de l'énergie atomique et des armements de type classique de préparer et de soumettre à l'examen du Conseil de sécurité, le 1^{er} février 1952 au plus tard, un projet de convention prévoyant des mesures qui assurent l'application de la décision de l'Assemblée générale relative à l'interdiction des armes atomiques, à l'arrêt de leur production, à l'utilisation à des fins exclusivement civiles des bombes atomiques déjà fabriquées et à l'établissement d'un contrôle international rigoureux de l'application de ladite convention.

115. Deuxièmement, l'Assemblée générale devrait recommander aux membres permanents du Conseil de sécurité — Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Chine et Union soviétique — de réduire d'un tiers les armements et les forces armées dont ils disposent à la date de l'adoption de la présente décision, dans le délai d'un an à compter de cette date. Bien entendu, c'est à tort et en travestissant les faits que le représentant des Philippines a affirmé, devant nous, que tous les pays avaient réduit leurs forces armées à l'exception de l'Union soviétique. Il a oublié ou il n'a pas lu certains documents officiels. Je ne veux pas insister sur cet aspect de la question et je suis prêt à réserver la discussion de détail à la Première Commission; pour l'instant, je désire simplement dire que, depuis la fin de la guerre, nous avons démobilisé trente-trois classes, M. Rómulo est général, paraît-il; il doit comprendre ce qu'on entend par trente-trois classes. Et s'il comprend cela, s'il le sait, il n'a pas le droit de parler comme il l'a fait ici. Mais, comme je l'ai déjà dit, le général Rómulo est de caractère enthousiaste et l'enthousiasme le met souvent en contradiction avec les faits.

116. Troisièmement, l'Assemblée générale devrait recommander que tous les Etats fournissent sans délai, et en tout cas dans le mois qui suivra l'adoption par l'Assemblée générale des décisions relatives à l'interdiction de l'arme atomique et à la réduction d'un tiers des armements et des forces armées des cinq Puissances, des renseignements officiels complets sur l'état de leurs armements et de leurs forces armées, y compris les renseignements touchant l'arme atomique et les bases militaires établies dans des territoires étrangers. Ces renseignements devront porter sur la situation existant au jour de l'adoption des décisions susmentionnées par l'Assemblée générale.

117. Enfin, nous présentons une proposition complémentaire tendant à ce que l'Assemblée générale recommande de créer, dans le cadre du Conseil de sécurité, un organe international de contrôle qui sera chargé de contrôler l'application des décisions relatives à l'interdiction de l'arme atomique et à la réduction des armements et des forces armées, ainsi que de vérifier les renseignements

fournis par les Etats quant à l'état de leurs armements et de leurs forces armées.

118. Le sens des propositions précédentes est évident et n'a pas besoin de commentaire. Je crois seulement nécessaire de m'arrêter sur notre proposition complémentaire relative à la réduction d'un tiers des armements et des forces armées des membres permanents du Conseil de sécurité, et sur les rapports qui existent entre cette proposition et celle du 8 novembre touchant la convocation d'une conférence mondiale chargée d'examiner la question de la réduction des armements et des forces armées, ainsi que l'interdiction de l'arme atomique. Nous considérons qu'il est opportun et indispensable que l'Assemblée générale adopte une recommandation de principe touchant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique; quant à la conférence mondiale, elle serait chargée d'examiner, avec une composition plus large, avec la participation de tous les Etats du monde, les questions concrètes qui découlent de ces recommandations et qui intéressent tous les Etats représentés à la conférence.

119. Je désire rappeler également qu'au cours de la discussion générale, certains représentants, dont le chef de la délégation canadienne, M. Pearson, qui cumule cette fonction, on le sait, avec celle de président du conseil suprême du bloc atlantique d'agression, ont posé, dans l'intention de faire échouer nos propositions relatives à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, cette question: Pourquoi attendre jusqu'au mois de juin? L'Assemblée elle-même ne constitue-t-elle pas une conférence du désarmement?

120. Peut-être ces représentants seront-ils maintenant satisfaits de voir que nous ne retardons pas la réduction des armements jusqu'à la conférence mondiale qui devra élaborer des mesures d'ordre pratique, mais que nous demandons, pour compléter notre proposition touchant la réunion d'une conférence mondiale de réduction des armements, que l'Assemblée générale étudie dès la présente session la question de la réduction d'un tiers des armements des cinq Puissances et celle de l'interdiction de l'arme atomique.

121. Nous sommes profondément convaincus que si les propositions relatives au règlement des questions internationales en suspens, à la cessation de la guerre d'agression américaine en Corée, à la réduction des armements, etc., ne sont pas seulement des mots, mais expriment effectivement les aspirations des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, trois Puissances qui jouent le rôle principal dans le bloc atlantique et dont la conduite détermine l'atmosphère politique dans les milieux gouvernementaux de nombreux autres Etats, l'Assemblée générale aura la voie libre pour prendre des décisions importantes et de grande portée.

122. Nous sommes convaincus, nous sommes profondément convaincus que les propositions de l'Union soviétique donnent à l'Assemblée générale la possibilité de s'engager hardiment et résolument dans cette voie.

123. Sayed Hassan IBRAHIM (Yémen) (*traduit de la version anglaise de l'arabe*): Je voudrais m'associer aux déclarations de mes collègues en rendant hommage à cette cité généreuse, qui nous accueille pour travailler dans le domaine même qui a été son domaine de prédilection, celui de la liberté et de la justice sociale pour tous les citoyens. C'est la deuxième fois en quatre ans que Paris, capitale de la République française, reçoit les représentants de l'Assemblée générale des Nations Unies.

124. Il s'est écoulé six ans depuis que notre Organisa-

⁵ Ces propositions complémentaires ont été distribuées par la suite sous la cote A/1962.

tion a été créée. Elle a été édiflée pour servir les intérêts des peuples qui doivent supporter le fardeau de la guerre et pour lesquels on s'efforce d'assurer la paix. Il s'agit là de tous les peuples du monde, quelles que soient leur importance ou leur puissance. L'Organisation a fait des efforts dans ce sens au cours des années écoulées, et chaque année, au moment où va se tenir la session de l'Assemblée générale, le monde entier attend la réalisation d'une espérance qui correspond au vœu sincère de toute l'humanité, à savoir la paix et la liberté. Je crois cependant qu'après les événements des ces dernières années, ces mêmes populations sont à même de prévoir ou de savoir ce qui va résulter de notre session actuelle. C'est là un fait hautement regrettable, car nos travaux ont déjà été compris et jugés. Au cours de chaque session, nous avons traité de questions qui présentent une grande importance pour le monde entier, et dont le monde entier désire et demande la solution. Ces questions sont celles de la paix et de la réalisation de la liberté dans les domaines social, politique et économique. Malheureusement, chaque session a toujours abouti au même résultat. Nous avons entendu des exposés qui exprimaient des divergences d'opinions et des déclarations qui ont suscité le pessimisme et le désespoir. Je pense que vous partagez avec moi le regret que j'éprouve en constatant cet état de choses. Nous savons tous que les dispositions de la Charte sont appropriées et excellentes, dans la mesure où elles reflètent les aspirations des peuples. Nous savons que nous avons accepté cette Charte afin d'atteindre ses objectifs et de pouvoir vivre en frères dans ce monde où foisonnent les différends, les guerres, les atteintes à la liberté, où tant de nations sont exploitées et où les grandes Puissances exercent leur domination sur les pays plus faibles. Tel est le monde qui nous a confié la tâche sacrée de mettre en œuvre les principes de la Charte et de guider l'humanité sur le chemin de la paix vers son grand idéal.

125. C'est assurément un fait regrettable du point de vue de l'humanité tout entière — je le dis parce que je le pense — que notre Organisation, malgré tout ce qu'elle a déjà accompli et tous les résultats heureux qu'elle a obtenus, n'ait pu atteindre ce d'une façon indirecte et partielle notre objectif suprême, l'objectif vers lequel tend l'humanité, à savoir : empêcher la guerre et permettre à toutes les nations du monde de jouir pleinement des droits et des libertés dans tous les domaines.

126. Nous pourrions nous arrêter ici et nous demander qui est responsable de cette situation tendue qui a jeté l'angoisse dans le cœur des femmes, des enfants, des vieillards et même dans celui des jeunes gens. La réponse à cette question est aussi simple qu'évidente. Ce sont les grandes Puissances, dont les disputes et les différends ont divisé le monde en deux camps, qui doivent en réalité assumer la responsabilité de cet état de choses. Les querelles des grandes Puissances sont devenues si aiguës que le moment n'est peut-être pas éloigné où nous entendrons la déclaration de guerre. Ainsi, le forum international de la paix pourrait amener les funestes présages d'une troisième guerre mondiale.

127. Cependant, je désire m'associer aux déclarations de mon collègue le représentant de l'Uruguay [343^e séance], car je suis convaincu comme lui qu'une part de responsabilité revient également aux petits Etats. Si les petits Etats avaient fait preuve de coopération et étaient restés fidèles aux principes de la Charte ; s'ils ne s'étaient pas laissé guider, ou s'ils ne s'attendaient pas à être guidés par les grandes Puissances ; s'ils avaient constitué un bloc pour empêcher toute action qui, à un moment quel-

conque et sous quelque forme que ce soit, pût porter atteinte aux principes de la Charte, nous, les petites nations, nous aurions pu obtenir pour les peuples du monde ce que les grandes Puissances n'ont pu faire. Nous aurions été l'espoir du monde entier. Malheureusement, pour diverses raisons, un tel espoir ne s'est jamais réalisé ; mais s'il l'avait été, les grandes Puissances n'auraient pas eu à déployer des efforts pour diviser le monde en deux blocs ; elles auraient compris que les hommes veulent avant tout la paix, la prospérité et la fraternité véritables.

128. Quelques-uns de mes collègues ont avancé certaines opinions qui m'ont profondément inquiété et qui méritent qu'on s'y arrête. Ainsi, un des représentants, parlant du Moyen-Orient, a mentionné ce qu'il a appelé des « intérêts supranationaux ». Avec tout le respect dû aux opinions exprimées à cette tribune, j'ose dire que cette façon de penser est très dangereuse et s'écarte de l'esprit de la Charte, de même qu'elle est incompatible avec les aspirations sacrées des peuples qui désirent la paix et la liberté, et dont le sang est versé en temps de guerre. Pourquoi, lorsque nous prenons la parole à cette tribune, ne tenons-nous pas compte des aspirations des peuples ? Pourquoi acceptons-nous une politique de puissance qui ne vise pas à satisfaire ces aspirations ? Pourquoi allons-nous à l'encontre des objectifs mêmes de la Charte en préconisant une politique aussi dangereuse ?

129. Je tiens à déclarer également que chaque nation se préoccupe, en premier lieu, de sa propre sécurité et de sa propre liberté. Si cette sécurité et cette liberté sont menacées, peu importera à une telle nation qu'elle seule soit menacée et terrorisée, ou que le monde entier partage son sort ; en effet, cette nation est menacée, sa liberté est étouffée par les uns ou par les autres, en vertu de tel principe ou de tel autre. Je ne crois pas que la politique internationale ait intérêt à supprimer les libertés.

130. J'ai également entendu, avec tout le respect qu'il mérite, le représentant du Royaume-Uni proposer de proclamer une trêve dans les échanges d'injures. Je désire m'associer à son appel, qui devrait être bien reçu de tous et suivi d'un accord. J'attends avec impatience le jour où ce bon exemple sera suivi dans un des centres les plus importants du monde, à savoir le Moyen-Orient. Je ne veux pas m'étendre sur les problèmes du Moyen-Orient. Je désire mentionner seulement certains de ces problèmes qui exigent une solution immédiate et équitable, conforme aux dispositions de la Charte.

131. Il y a, par exemple, le cas des centaines de milliers de réfugiés arabes de Palestine qui ont été chassés de leurs foyers, que l'on a privés de l'usage de leurs biens et qui se voient refuser la jouissance des droits de l'homme les plus élémentaires. Ces réfugiés, et le monde entier avec eux, attendent que l'on mette en œuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à leur rapatriement et à leur indemnisation. Le problème de la Palestine et celui du rapatriement des réfugiés figurent, sans aucun doute, parmi les problèmes les plus importants qu'ait à régler l'Organisation des Nations Unies. On peut même dire sans exagération que l'Organisation des Nations Unies est directement responsable de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les réfugiés de Palestine. Cette situation est propice aux mouvements subversifs et aux activités illégales et entrave donc sérieusement l'œuvre de la paix. Chaque jour qui passe, chaque heure, chaque minute même, aggrave la misère de ces réfugiés et contribue à détruire la confiance que les peuples ont mise dans les principes de la Charte, ou plutôt dans la bonne volonté des Puissances qui ont fait de la Charte un instrument élastique qu'elles utilisent ou rejettent.

tent selon leurs besoins. Ces réfugiés, dont il est aisé d'imaginer la misère et la pauvreté, ont suivi avec angoisse les efforts que l'on a faits au cours de ces dernières années pour empêcher la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont pris acte, avec défiance et appréhension, des tentatives qu'ont faites certains Etats pour remplacer et abroger la décision relative au rapatriement des réfugiés.

132. M'accusera-t-on de commettre une exagération si je dis que la raison d'être et l'honneur même de l'Organisation des Nations Unies dépendent de la mesure dans laquelle seront appliquées ces décisions et de la bonne volonté dont témoigneront les Puissances intéressées pour renoncer à leurs propres ambitions et faire triompher la justice ?

133. Je veux terminer ces remarques sur le problème des réfugiés arabes de Palestine en évitant de suivre l'exemple du représentant d'Israël qui n'a cherché qu'à déformer cette question. Au moment d'appliquer le plan de partage, on a commis une injustice non seulement à l'égard des Arabes, mais aussi envers leurs pays et leurs biens, en complète contradiction avec les décisions de l'Organisation des Nations Unies et, en premier lieu, avec la résolution [181 (II)] relative au partage de la Palestine. Cette résolution était dangereuse en ce qu'elle donnait à Israël la possibilité de se servir des biens des Arabes de Palestine et de franchir ainsi les limites de la résolution adoptée par l'Organisation des Nations Unies. A maintes reprises, Israël a passé outre aux décisions de l'Assemblée générale au sujet des réfugiés arabes, à la décision relative à l'internationalisation de Jérusalem et à d'autres encore. Ma délégation ne veut point s'appesantir sur les nombreuses difficultés qui ont été causées par Israël, car nous estimons que la responsabilité incombe avant tout à ceux qui ont créé l'Etat d'Israël. Cependant, ma délégation tient à déclarer que, contrairement aux déclarations que le représentant d'Israël a faites devant cette assemblée, les réfugiés arabes souffrent, que la mort frappe des hommes, des femmes et des enfants arabes, tout cela parce qu'Israël continue à violer les décisions de l'Assemblée générale.

134. Le problème des réfugiés arabes de Palestine n'est qu'un des problèmes intéressant le Moyen-Orient et ses peuples, ces peuples qui ont combattu pour leur liberté et leur indépendance et dont certains continuent à lutter pour obtenir leur complète souveraineté. Le Yémen s'est joint aux autres Etats arabes pour demander que la question marocaine soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous avons adopté cette attitude parce que nous croyons que le peuple marocain a le droit de décider de son propre sort et parce que nous sommes convaincus que la France, berceau de la Révolution et dont la jeunesse a versé généreusement son sang pour la cause de l'égalité, de la liberté et de la fraternité, se montrera assez sage pour ne pas refuser à toute une nation la jouissance de ces mêmes principes d'égalité, de liberté et de fraternité.

135. La délégation du Yémen a défendu et appuyé l'indépendance de la Libye, comme elle a appuyé la solution de toutes les grandes questions soulevées à l'Organisation des Nations Unies. La délégation du Yémen tient à adresser ses meilleurs vœux au peuple de Libye et à S.M. le Roi pour lequel nous éprouvons la plus grande estime. Nous attendons avec impatience le jour où cette nation réalisera son unité et deviendra entièrement indépendante, afin qu'elle puisse collaborer avec les autres Etats arabes à l'œuvre de la prospérité et de la sécurité internationales.

136. La délégation du Yémen estime que la plupart des nations du Moyen-Orient ont des problèmes qui leur sont propres et des revendications à formuler, qui ne sont pas incompatibles avec l'esprit de la Charte et qui attendent toujours leur solution. Les problèmes les plus importants sont ceux de l'Egypte et de l'Iran. Nous sommes convaincus que ces problèmes seront résolus conformément aux aspirations nationales de chaque peuple. Ces nations ont toujours collaboré avec les grandes Puissances intéressées, en espérant qu'elles pourraient réaliser leurs aspirations nationales, qu'elles pourraient aboutir à des solutions satisfaisantes et à des règlements équitables et conformes aux principes de la Charte, et qu'elles pourraient enfin maintenir des relations de bonne amitié avec les Puissances en question. Des relations de ce genre permettraient de travailler en commun au règlement des questions politiques, économiques et sociales qui intéressent le monde entier. Mais, pour obtenir ce résultat, il faut que les pays du Moyen-Orient puissent jouir de tous leurs droits et respirer l'air de la liberté, comme l'a fait observer avec raison Sir Mohammad Zafrullah Khan qui a dit que la liberté était aussi indispensable aux hommes que l'air qu'ils respirent. Tout effort tendant à étouffer cette liberté ne peut qu'entraver la sécurité du monde.

137. De fait, il est impossible de mettre en œuvre les principes de la Charte, qui sont le fondement même de l'Organisation des Nations Unies, tant que les grandes Puissances ne les observeront pas d'une façon sincère, avec une bonne foi que les rivalités et les différends ne pourraient ébranler. Pour atteindre ce but, la bonne volonté et l'honnêteté sont indispensables ; il faut que les grandes Puissances comprennent que l'Organisation des Nations Unies marque une étape décisive dans l'histoire, qu'elle est un forum où tous les Etats, quelle que soit leur importance ou leur force, jouissent de droits égaux ; il faut qu'elles comprennent aussi que tous les peuples ont atteint un degré de conscience nationale qui ne permet plus aux grandes Puissances de méconnaître la voix de l'humanité tout entière.

138. M. Robert SCHUMAN (France) : Dans un discours d'une grande élévation de pensée et de sentiment, M. Anthony Eden nous a dit [339^e séance] la déception que lui a causée son premier contact avec l'Organisation, dont il a été un des principaux fondateurs. Comme lui, nous ne voulons pas nous laisser décourager. Les institutions en état de croissance ont, comme les enfants, leur âge ingrat. Il importe de le traverser sans dommage grâce à une pédagogie appropriée.

139. La discussion générale est une sorte d'examen de conscience, où nous devons reconnaître en toute franchise les défauts existants, les échecs subis et la part de responsabilité que nous pouvons y avoir. Il nous sera ensuite plus facile de définir l'état d'esprit dans lequel nous aborderons désormais les problèmes, anciens ou nouveaux.

140. Ces remarques concernent d'abord l'instrument dont nous disposons. Il est certain qu'il lui faudrait certaines réformes. L'abus du veto a faussé le fonctionnement du Conseil de sécurité. L'exclusive prononcée contre certains pays démocratiques tels que l'Italie, est non seulement une injustice, mais une violation du principe de l'universalité de notre Organisation. L'autorité de celle-ci s'en trouve amoindrie, de même que par le fait qu'elle ne dispose pas d'une force armée permanente susceptible d'assurer aux décisions prises un minimum de sanction. D'autres imperfections de moindre importance pourraient facilement être corrigées.

141. Mais plus grave est le fait que l'atmosphère dans laquelle nous travaillons est de plus en plus intoxiquée.

Les critiques, parfois haineuses, l'emportent sur l'esprit de coopération ; une méfiance réciproque nous obsède, paralysant les initiatives et déformant les intentions. Il n'existe pas, entre nous, du moins en apparence, de désaccord sur l'objectif essentiel qui nous est commun : la sauvegarde de la paix. Malgré cela, tous nous nous inquiétons au sujet de cette paix que nous sommes unanimes à désirer. Nous craignons que la guerre n'éclate comme une décharge électrique entre deux pôles opposés. Nous ne l'empêcherons que si nous parvenons à diminuer la tension fatale.

142. Sommes-nous suffisamment préoccupés d'éviter tout ce qui est susceptible de l'accroître dangereusement ? Avons-nous à tout moment pleine conscience des responsabilités que nous encourons lorsque, par les paroles prononcées à cette tribune, nous excitons les passions, soucieux d'alimenter la propagande qui nous divise plutôt que de nous rapprocher par la persuasion ? Il y a entre nous trop de tactique et de procédure, comme si nous voulions nous dissimuler les véritables problèmes qui nous hantent, mais que nous avons peur, parfois, d'aborder de front.

143. La méfiance fausse tout, obstrue toutes les issues. A quoi bon les discours si nous sommes convaincus que notre interlocuteur ne veut pas nous écouter, nous comprendre ? Les discours nous donnent trop souvent l'impression de brillants monologues ; il nous faudrait plutôt des controverses franches qui éclaircissent les points de vue de part et d'autre, avec la volonté de les rapprocher. A force de redouter des pièges partout, nous sommes tentés de nous garer par des habiletés plus ou moins hypocrites.

144. Tout cela nous éloignera de plus en plus du but qui est de produire une détente nécessaire à la consolidation de la paix. Il faut s'attaquer aux causes de cette méfiance pernicieuse.

145. De cette méfiance, Monsieur Vychinsky, votre politique est grandement responsable. En première ligne, le mystère dont vous vous entourez entretient l'inquiétude et le doute : mystère de vos objectifs, mystère des ressources que vous mettez en œuvre, mystère des relations que vous entretenez et des concours que vous accordez, mystère de la vie publique comme de la vie privée, tout est mystère, secret d'Etat. Nos diplomates sont consignés dans leur hôtel, surveillés comme des indésirables, empêchés de nous renseigner sur l'état des esprits et sur la situation économique, ce qui est cependant leur tâche naturelle, tâche qu'ils remplissent ailleurs honnêtement, loyalement. Nos compatriotes qui résident dans vos pays, parfois depuis de longues années, qui y ont des attaches familiales, qui y ont rendu de grands services, deviennent subitement suspects, sous un régime soupçonneux et intolérant. Vous battez le record des procès d'espionnage.

146. Ce mystère farouchement gardé suscite de notre part la méfiance, une méfiance naturelle, invincible, et ce ne sont pas les voyages officiellement organisés et encadrés qui peuvent nous rassurer. Est-on prêt à lever le voile, à ne plus se dissimuler derrière cet écran de mystère, à ne plus s'isoler du reste du monde ? Un régime sûr de lui-même et pur d'intentions ne risque rien à se confronter ouvertement avec d'autres régimes.

147. Il en est de même pour les armements. L'initiative tripartite que nous venons de prendre a pour mérite principal de vouloir mettre un terme au mystère qui entoure l'état des armements et des effectifs militaires. Vous savez très bien, Monsieur Vychinsky — et je m'excuse de m'adresser à vous personnellement — qu'il ne s'agit

pas de dénombrer les chaussures et les gamelles, mais qu'il s'agit d'avoir le chiffre exact des effroyables engins de destruction de tout genre qui menacent l'existence de l'humanité. Ici encore, la fin du mystère serait un élément essentiel de sécurité et de confiance, le point de départ d'une réglementation de la fabrication, de la détention d'armes, et ainsi d'une limitation progressive des risques encourus par la paix. Personne ne s'y trompera. On ne peut donc pas, si on désire vraiment la paix, nous répondre valablement par une boutade ou par une plaisanterie. Ce qui nous importe, c'est de pouvoir nous engager enfin résolument dans la voie des mesures efficaces et positives.

148. Ce plan a déjà eu un effet et une efficacité, puisqu'il nous a valu un discours supplémentaire spécial du chef de la délégation de l'Union soviétique. Nous sommes heureux de constater l'importance qu'il attache à notre initiative. Quant à moi, je préfère m'en remettre à l'étude qui en sera faite en commission. D'ailleurs, ce serait une bonne méthode pour tout le monde que d'attendre le dépôt du texte définitif et complet de notre motion avant d'en discuter les modalités.

149. Vous nous accusez de préparer, de vouloir la guerre. C'est là une accusation monstrueuse, insensée. Moi, je veux bien croire que vous ne désirez pas la guerre. Je m'efforce d'être pour vous plus équitable que vous ne l'êtes pour nous. C'est dans le secret que la guerre se prépare, comme tous les mauvais coups. Levons le secret, en même temps et loyalement : ce sera le premier pas décisif vers la paix. L'incertitude est aussi grave que la menace. C'est pour remédier à ce terrible malaise de l'insécurité que nos peuples consentent des sacrifices héroïques. Il en est de même, j'en suis sûr, pour vos peuples anxieux de leur avenir et qu'une propagande officielle monopolisée entretient dans cette anxiété. Pour rassurer les peuples — tous les peuples — il faut un accord entre nous. Les discours n'y suffisent plus ; ils ont perdu tout crédit. Nous sommes rassemblés ici pour agir ensemble, pour nous concerter sur l'action commune à entreprendre.

150. Je le sais bien : nos régimes s'opposent, ils sont inconciliables. Mais ils peuvent se juxtaposer sans se faire la guerre ; ils peuvent même s'entendre pour des tâches communes ; la victoire de 1945 en a été la démonstration éclatante. Pourquoi une telle coopération serait-elle impossible au service des œuvres de paix ?

151. Cette coopération, elle aussi, elle surtout, suppose, il est vrai, un climat. Il faut avant tout que cessent l'hostilité agressive dirigée contre nos institutions, les dénigrements haineux des personnes, les méthodes de violence et de sabotage qu'à l'intérieur de nos pays pratiquent ceux qui partagent votre idéologie et suivent vos consignes. Le Komintern a été supprimé en un moment de détente. Quand renoncera-t-on au Kominform et à ses méthodes ?

152. S'imagine-t-on que nous puissions en confiance tendre la main à ceux qui déversent sur nous, jour après jour, sans relâche, injures et menaces ? Nous sommes prêts à rechercher avec vous une trêve, une entente, une détente progressive, dans la dignité, par une sorte de pacte de non-agression — je parle au figuré — par une interdiction des armes empoisonnées de la haine et de la calomnie, prélude à un *modus vivendi* loyalement observé de part et d'autre, à l'intérieur de nos pays comme dans nos relations de nation à nation.

153. Est-on prêt à s'engager dans cette voie, à donner des instructions dans ce sens ? Tout sera vain si nous ne

commençons ainsi par désintoxiquer l'atmosphère. Un immense soulagement saluerait tout effort de ce genre. Ne pourrions-nous l'entreprendre ici même et sans délai ?

154. Il ne s'agirait pas nécessairement d'initiatives spectaculaires, de textes bien équilibrés mais suivis de peu d'effet. L'occasion de pratiquer cet esprit nouveau se présente à nous chaque jour, avec les problèmes concrets que nous avons à traiter et à résoudre ensemble.

155. Problèmes techniques, d'abord, pour lesquels nous souhaitons la collaboration de tous et à propos desquels, malheureusement, nous constatons votre abstention, sinon votre hostilité. Sous l'impulsion généreuse du président Truman, un programme élargi d'assistance aux pays insuffisamment développés a été adopté par le Conseil économique et social. Son exécution représentera l'une des activités les plus fécondes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il s'étend à tous les domaines : administration, finances, industrie, commerce, agriculture, hygiène, travail, enseignement, recherche scientifique. Œuvre de solidarité, donc, qui devrait nous élever au-dessus de nos antagonismes politiques. La France, malgré les lourdes charges qui pèsent sur elle dans les territoires dont elle assume, seule, la responsabilité, malgré les dépenses qu'elle doit faire, pendant de longues années encore, pour la réparation des sinistres de guerre, apporte à cette assistance technique une contribution financière substantielle, ainsi que le concours de son expérience et de ses techniciens.

156. Au service de l'enfance, des initiatives heureuses ont été prises, mais qui exigent, en face des besoins immenses, une multiplication des efforts et des ressources. Votre place n'est-elle pas, là aussi, à nos côtés ?

157. De même, le problème des réfugiés est des plus angoissants, en raison non seulement des valeurs humaines qui sont en cause, mais aussi de ses répercussions politiques. L'urgence d'une solution s'impose. La France, durant des siècles, a servi de terre d'asile, accueillant des flots de réfugiés d'origines diverses, sans discrimination aucune. Elle connaît bien leur sort douloureux. Son expérience et son libéralisme traditionnel s'associent à toutes les bonnes volontés, à toutes les générosités qui se mettent au service d'une cause fort complexe. Ce problème, en effet, se pose de façons variées selon les régions, selon les différences ethniques et toutes autres circonstances. Comme on l'a déjà fait justement remarquer ici, une solution uniforme n'est pas possible. Elle doit être trouvée soit dans le rapatriement, soit dans l'installation sur place, soit dans l'immigration ; tantôt c'est une question d'assistance, tantôt une question de main-d'œuvre. C'est pourquoi la pluralité des initiatives ne nous paraît pas pouvoir être évitée. A chacune d'elles, la France prêtera son concours, au Conseil de l'Europe comme dans les institutions internationales spécialisées, en Palestine comme partout ailleurs où, pour un motif quelconque, les ressources nationales ne suffisent pas à résoudre les difficultés démographiques. C'est un devoir d'humanité qui nous y convie, mais aussi l'intérêt de la paix, car toute misère collective est génératrice de troubles et de conflits.

158. Le concours unanime que nous voudrions trouver en ce qui concerne les problèmes économiques et sociaux serait encore plus nécessaire pour les problèmes politiques. Les Nations Unies ont pris en charge les affaires de Corée, ce qui exclut toute pensée de domination. Rappelons, d'ailleurs, que le conflit a suivi de peu le retrait des troupes américaines. A tout instant, nous sommes prêts à conclure la paix sans aucun avantage pour qui que ce soit d'entre nous, sous l'unique condition que la liberté soit rendue au peuple coréen de choisir son propre

destin. Le règlement de ce conflit permettrait d'approcher utilement le règlement d'autres problèmes d'Extrême-Orient. Les difficultés qui, après de si longs et douloureux déchirements, entravent le redressement et le libre développement dans cette partie du monde et compromettent l'existence de centaines de millions d'êtres humains ne peuvent être surmontées séparément. Elles sont interdépendantes par leur origine et par les solutions qu'elles comportent.

159. L'Autriche fournit un autre exemple où pourrait s'exercer notre commune bonne volonté. Ce pays espère un règlement de paix qui le libérerait des lourdes servitudes actuelles. Depuis plusieurs années, les quatre délégations alliées ont siégé deux cent soixante fois pour élaborer un projet de traité de moins de cent articles, battant ainsi tous les records de lenteur. Pourquoi reculer indéfiniment la signature pour des motifs qui sont étrangers à la teneur du traité ?

160. En Allemagne, nous sommes encore moins avancés. La négociation d'un traité de paix n'y a pu être entreprise jusqu'à ce jour. Ce pays est toujours maintenu sous le régime de l'occupation. Dans la zone soviétique, ce régime est fort différent de celui de la zone occidentale. A l'ouest, la population a pu se donner des institutions démocratiques libres, tandis qu'à l'est fonctionne une république démocratique populaire à l'image de toutes celles du bloc oriental. Comment la fusion des deux secteurs pourra-t-elle se faire ? Sur quelle base se réunifierait une Allemagne pacifique ? Tel est le problème qui se pose devant nous. Nous paraissions tous d'accord sur le principe d'élections libres dans l'ensemble des territoires occupés. Les modalités restent à définir. Quant à nous, nous jugeons nécessaire que des observateurs internationaux impartiaux, délégués par vous, procèdent à une enquête préalable dans les deux secteurs afin d'entourer la consultation populaire ultérieure de toutes les précautions nécessaires. Nous ne nous attendions pas à voir notre proposition rencontrer une opposition aussi véhémente qu'injustifiée.

161. Nos objectifs en Allemagne, ne peuvent offusquer personne. Nous voulons, au centre de l'Europe — où tant de conflits sont nés pour notre malheur à tous — assurer le fonctionnement d'institutions démocratiques libres, associer l'Allemagne à une politique collective de paix, d'une paix et d'une coopération pacifique mutuellement garanties. Pour atteindre ce but, il n'est ni possible, ni nécessaire de revenir six ans en arrière, d'effacer une évolution qui s'est effectuée entre-temps librement en Allemagne occidentale. L'Allemagne unifiée devra être à même d'opérer son choix ; les leçons d'un passé récent et l'intérêt qu'elle a à prendre sa place parmi les nations libres lui montrent la voie.

162. Le problème allemand est le problème de l'Europe. On ne résoudra pas l'un sans l'autre. Nous le disons et le redisons : seule une Europe unie, organisée dans la liberté, sera garantie à la fois contre la guerre et contre la misère. Les divisions qui ont séparé et opposé les pays européens dans le passé ont causé leur malheur. C'est pour cela que la France a proposé la création d'une communauté européenne. Cette communauté se fera d'abord dans le domaine de la production du charbon et de l'acier. Nous espérons que le caractère pacifique de cette initiative ne pourrait être mis en doute par personne, qu'elle serait considérée comme une tentative pour rendre l'Europe plus forte et indépendante, économiquement et politiquement. Nous pensions que tout le monde saluerait cette volonté d'améliorer la production et d'accroître le bien-être de nos populations. Pour obtenir ce résultat,

d'ailleurs, nous avons délibérément assumé des risques et fait abandon de droits souverains.

163. Voilà qu'on nous reproche, une fois de plus, d'avoir eu des visées belliqueuses, de préparer la guerre, alors que nous voulons consolider la paix. On a déchaîné contre ce plan, qui est une affaire purement intérieure, une campagne uniformément orchestrée, ce qui nous donne à penser qu'on ne veut pas que l'Europe assainisse sa situation ; on ne veut pas qu'elle s'organise sur un autre modèle que le modèle oriental.

164. Eh bien ! nous entendons rester maîtres de notre choix. Comme je l'ai dit, nous respectons le choix fait par d'autres, pour leur propre usage. La paix, c'est la liberté du choix, dans le respect réciproque de cette liberté. Est-ce trop demander ?

165. Combien nous voudrions vous convaincre ! Je ne veux pas croire que vous ne désirez pas être convaincus. Trop souvent, hélas ! vous nous donnez l'impression contraire. L'émouvant appel que vous a adressé notre collègue du Danemark, ces jours-ci [343^e séance], vous laisse-t-il insensible ? Pouvez-vous supposer chez nous tant de mauvaise foi, une duperie aussi cynique, dont seraient complices tant de pays fiers de leur indépendance, martyrs de leur attachement à la liberté, notoirement dénués de tout esprit de domination ?

166. Le seul fait d'être prêt à nous écouter, à accepter un dialogue entre tous ceux qui ont la responsabilité de la paix du monde, à échanger des explications franches et loyales, ce fait, à lui seul, produirait la détente que nous désirons, que nous cherchons, par laquelle nous devons commencer.

167. La France, accueillant le désir qu'avait exprimé beaucoup d'entre vous de tenir notre sixième session en Europe, vous a invités chez elle, dans l'espoir que vous trouveriez ici une ambiance favorable au rapprochement et à la confiance. Notre vieux pays a connu, plus que tout autre, la confrontation et le malaxage des régimes, des races et des idées. Il attribue une vertu particulière aux contacts personnels. Nous pensons que cette méthode, celle des conversations d'homme à homme, devrait s'appliquer surtout aux moments critiques où les malentendus et les passions risquent de l'emporter.

168. Au nom de notre pays, une voix particulièrement qualifiée a exprimé, devant vous, cette même idée avec discrétion, avec l'émotion d'un cœur angoissé, en dehors de tout calcul et de toute polémique. Nous savons gré à tous ceux qui l'ont comprise ; nous espérons qu'elle mûrira dans l'intérêt de la paix.

169. Mes remerciements vont aussi aux orateurs qui ont témoigné à la France leur sympathie et leur confiance. Nous ne pouvons rien sans la confiance, sans une confiance réciproque, sans ce minimum de confiance qui suppose et admet un minimum de bonne foi chez l'interlocuteur.

170. Puisse-nous, durant cette session, obtenir au moins ce résultat, vaincre la surdité volontaire pour atteindre, par le langage de la franchise et de la sincérité, les intelligences et les cœurs.

171. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*) : J'ai toujours eu le privilège de prendre brièvement la parole au moment de la clôture du débat général, car le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation⁶ figure parmi les documents qui vous sont

soumis, Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les délégations des choses aimables que beaucoup d'entre elles ont dites au sujet du Secrétariat et de moi-même. J'aimerais ensuite, au nom du Secrétariat et en mon nom personnel, remercier le Gouvernement et le peuple français de tout ce qu'ils ont fait pour accueillir les Nations Unies dans leur belle capitale et pour leur procurer un siège temporaire si élégant et si remarquablement aménagé.

172. En ma qualité de Secrétaire général, je voudrais plus particulièrement remercier trois hommes : M. Carlu, M. Cunin et M. Broustra, ainsi que les milliers de travailleurs qui, du plus haut placé jusqu'au plus humble, ont participé à la construction des bâtiments qui nous abritent. Je leur rends hommage le plus sincère pour cette tâche difficile si magnifiquement réalisée. A New York, bien des représentants me demandaient : « Pourrions-nous ouvrir la sixième session de l'Assemblée générale à Paris le 6 novembre ? » et je leur répondais toujours « oui », confiant en l'efficacité de l'excellente équipe qui, à Paris, travaillait pour les Nations Unies. Et voici que pendant les dix ou douze semaines à venir, Paris va devenir la capitale politique du monde.

173. Notre tâche a commencé il y a six ans dans l'espoir. Cet espoir, dans bien des cas, ne s'est pas réalisé. Nous devons cependant poursuivre notre tâche, pour la sécurité présente et les espoirs futurs de l'humanité, avec une ténacité que rien ne doit fléchir ; nous devons poursuivre la construction de la paix maintenant et au cours de nombreux autres cycles de six années.

174. Ceux qui ont écouté le débat général ou qui ont examiné les problèmes inscrits à l'ordre du jour n'ont pu manquer de remarquer combien ils reflétaient les inquiétudes et les craintes de l'humanité tout entière. Le fardeau des armements, la pauvreté et la famine, une méfiance mutuelle profondément enracinée, les conflits d'intérêts et d'idéologies, le sentiment d'insécurité et de crainte de la guerre qui caractérisent l'époque que nous vivons, tout cela est présent à nos côtés de la façon la plus absolue et la plus décourageante.

175. Le débat général a toutefois fait ressortir aussi le désir ardent de tous les peuples de se libérer de la peur et du danger dont ils sont actuellement la proie. Il a montré que les peuples sont convaincus que les Nations Unies, organisation universelle, représentent la seule voie vers la sécurité permanente.

176. Je demeure convaincu que tous les peuples du monde — le peuple américain, le peuple russe, le peuple britannique, le peuple chinois, le peuple français et tous les autres peuples de la terre, sans exception — veulent que de nouveaux efforts soient faits vers la réduction universelle des armements. Ils veulent voir s'accomplir de nouveaux efforts vers l'édification d'une sécurité collective et avec le développement économique et social. Malgré les échecs nombreux des six dernières années, ils veulent que de nouveaux efforts soient accomplis en vue du règlement, étape par étape, des conflits politiques qui divisent le monde. Par-dessus tout, les peuples du monde veulent la paix dans la liberté et dans l'égalité des chances pour tous les individus et pour toutes les nations. Ce sont là des buts universels, qui ont l'appui universel des peuples du monde. Ces buts demandent une universalité des moyens d'action, et les Nations Unies en sont la représentation même.

177. Ces buts, je ne les énumère pas suivant un ordre de priorité. J'estime en effet que les efforts des Nations Unies doivent s'accomplir en même temps dans toutes

⁶ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, suppléments n^{os} 1 et 1A.

les directions. D'ailleurs, ces efforts sont liés entre eux et influent les uns sur les autres. L'Assemblée générale, au cours de cette session, devrait s'occuper principalement de rechercher des moyens positifs qui permettront de faire des progrès sensibles dans tous les domaines.

178. En cette heure de tension, d'inquiétude et de danger, les difficultés et les obstacles peuvent paraître insurmontables. Pour cette raison même, il est nécessaire, dans l'intérêt de la paix, de consacrer toutes nos réserves de sagesse et tous nos efforts à les surmonter. Si faible que soit le progrès accompli dans l'une ou l'autre de ces directions, il facilitera nos efforts dans d'autres domaines. Même un seul pas en avant pourrait, en définitive, avoir une influence décisive dans le choix entre la guerre et la paix.

179. Il est important de constater que la question de la réduction des armements a repris une place importante à l'ordre du jour. Cette question peut avoir une très grande influence sur l'avenir de la paix. Pendant trois ans, il a semblé que les Nations Unies étaient arrivées dans ce domaine à une impasse, sans nul espoir de pouvoir en sortir et c'est pourquoi peu de temps et peu de travail y ont été consacrés. Or, voici maintenant qu'une nouvelle chance s'offre à nous. Quelque faibles que puissent, à un moment donné, apparaître les possibilités d'arriver à un accord, nous devons, au cours de cette session, comme durant l'année qui vient, consacrer à la solution de ce problème tous nos efforts et toute notre attention.

180. L'institution d'une sécurité collective dans le cadre des Nations Unies ne sera complète que lorsque l'Article 43 de la Charte aura reçu plein effet. En l'absence des accords militaires prévus dans la Charte, la mise au point d'un système de sécurité collective des Nations Unies a reçu l'an passé un commencement d'exécution, qui servira provisoirement de protection contre toute agression armée. Afin de donner à ce système son efficacité entière, je demande à tous les Etats Membres, dans mon rapport annuel, de définir plus clairement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent jusqu'à quel point ils sont prêts à engager leur politique étrangère, leur effort militaire et leurs ressources économiques pour appuyer le système de sécurité collective mis en œuvre dans le cadre des Nations Unies. Il a été fort encourageant d'entendre ici beaucoup de délégations élever la voix en faveur d'un nouveau renforcement de la sécurité collective dans cette direction.

181. Au cours du débat général, on a insisté à juste titre sur la nécessité d'effectuer des progrès rapides dans le domaine du développement économique et social. Je suis fermement convaincu que les Nations Unies ne réussiront à établir la paix et la sécurité dans le monde que lorsqu'un effort plus grand que celui qui a été fait jusqu'à présent sera accompli dans ces domaines. En fait, je crois qu'il est urgent d'entreprendre une croisade mondiale contre la famine et la pauvreté, dans le cadre des Nations Unies, si nous voulons éviter que ne se multiplient la violence et le chaos.

182. J'ai visité, au printemps de cette année, dix Etats Membres des Nations Unies en Amérique du Sud et dans la Méditerranée orientale. Je suis reconnaissant à tous les gouvernements des Etats Membres intéressés pour leur hospitalité et pour tout ce que j'ai appris au cours de ces voyages. J'ai été particulièrement frappé, au cours de mes visites, par la nécessité d'un programme très élargi d'assistance technique et financière des Nations Unies en vue du développement économique. Je suis également convaincu qu'un tel programme contribuerait au maintien de la paix et de la stabilité, tout particulière-

ment dans le Moyen-Orient. Il serait impossible, sans cette assistance, de guérir certaines plaies suppurantes telle celle qui a été provoquée par le triste sort des réfugiés arabes de Palestine.

183. Les directeurs généraux des institutions spécialisées nous ont rappelé, au cours de ces débats, que plus de la moitié des populations du monde vit dans un état de famine et de maladie chroniques, dans l'analphabétisme et dans des conditions misérables.

184. Le fait que nous n'avons pu, jusqu'à présent, attaquer un tel problème qu'avec des moyens si insuffisants et de façon si lente constitue un danger pour la paix et sape la confiance de plus de la moitié de l'humanité dans les possibilités d'un progrès pacifique par l'intermédiaire des Nations Unies. J'estime que les nations doivent, dans l'état actuel des choses, s'armer pour leur propre défense et pour assurer la sécurité collective. Mais nous devons également trouver le moyen de mener à bien, par l'intermédiaire des Nations Unies, un effort beaucoup plus considérable en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales dans le monde. Vous ne trouverez pas la résolution et le courage nécessaires pour maintenir la paix, l'indépendance et la liberté chez des hommes en proie à la faim et au désespoir.

185. J'en viens à la dernière et, à mon avis, la plus importante des voies de la paix qui s'ouvrent devant cette assemblée : je veux parler du règlement, étape par étape, des principaux conflits politiques qui divisent aujourd'hui le monde. Il est essentiel de régler au moins certains de ces conflits si nous voulons vraiment faire un pas dans la direction de la paix. Les divergences les plus graves séparent la communauté atlantique et ses alliés, d'une part, et l'Union soviétique, la République populaire de Chine et leurs alliés de l'Europe orientale, d'autre part. Mais des divergences sérieuses existent, également, entre les Etats du monde occidental et le monde arabe, et même entre certains des Etats d'Asie eux-mêmes.

186. La discussion seule ne suffira pas à nous faire progresser vers le règlement de l'un quelconque de ces différends au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Des négociations — des négociations sincères — sont nécessaires. Me permettra-t-on de dire, à ce sujet, que la présente session offre des possibilités de négociations inégalées ?

187. Les Ministres des affaires étrangères et d'autres dirigeants importants des Etats Membres sont réunis ici. Ils ont la possibilité de discuter tranquillement et franchement entre eux et de recourir, le cas échéant, à la conciliation ou à la médiation de tiers. Je ne songe pas à moi en l'occurrence ; mais nous avons ici, outre l'éminent Président de l'Assemblée générale, un certain nombre de Ministres des affaires étrangères et d'autres représentants importants, dont certains ne sont pas parmi nous depuis longtemps ; ces personnalités sont particulièrement qualifiées, en raison de leur habileté, de leur expérience et de leur influence, pour faciliter des négociations fructueuses.

188. Si nous voulons régler quelques-uns des problèmes, grands ou petits, qui divisent le monde, c'est ici le lieu et le moment de commencer. Tout d'abord, le mieux serait évidemment de régler la question de Corée, s'il est possible d'aboutir à un cessez-le-feu et à un armistice dans ce pays. Nous n'avons attendu que trop longtemps l'aboutissement des négociations militaires. Un règlement véritable concernant la Corée ferait plus que tout le reste pour ouvrir la voie à des négociations sérieuses sur

d'autres questions importantes qui divisent « l'Est » et « l'Ouest » et menacent la paix du monde. Inversement, un échec, au point où nous en sommes, pourrait avoir des conséquences véritablement très graves.

189. En ce qui concerne les questions qui divisent le monde occidental et le monde arabe, je suis convaincu qu'il sera possible de trouver des solutions, avec le temps, si on les recherche dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Il faudra, à mon sens, engager des négociations sur la base d'une véritable égalité de droits sous tous les rapports, d'une compréhension réciproque des aspirations et des intérêts nationaux, et sur la base de la reconnaissance des obligations à l'égard de l'ensemble de la communauté des nations.

190. J'aimerais de tout mon cœur que toute la communauté des nations fût représentée dans cette assemblée. Je suis certain qu'un progrès considérable vers la réalisation des objectifs essentiels de cette assemblée pourrait être accompli si l'Assemblée posait le principe de l'universalité et si l'Article 4 de la Charte était appliqué, à la lumière de ce principe, à toutes les demandes d'admis-

sion. L'Assemblée devra toujours être le lieu de rencontre de l'univers entier, de tous les gouvernements, de toutes les cultures et de tous les systèmes politiques et sociaux.

191. Nous savons très bien qu'il faudra longtemps pour atteindre les buts de la Charte des Nations Unies. Nous ne pouvons assurer la stabilité de la paix au cours d'une seule session de l'Assemblée générale, ni satisfaire les légitimes aspirations de l'humanité avant de nombreuses sessions à venir. Cependant, cette session doit relever un suprême défi. Il lui faut aller de l'avant par tous les moyens, dans la direction de la paix et du progrès, et loin des chemins de la guerre et de la misère.

192. Les Membres des Nations Unies ont le devoir, ils ont l'obligation sacrée de ne pas laisser échapper une seule occasion d'accroître les espoirs des peuples et diminuer leurs craintes avant que ne prenne fin la présente session de l'Assemblée générale. C'est dans cette attente que vivent les peuples du monde.

La séance est levée à 18 h. 45.